

DOSSIER DE PRESSE

DU 20 AU 23 NOVEMBRE 2023



COMMUNES ATTAQUÉES RÉPUBLIQUE MENACÉE

SOMMAIRE

| | |
|--|----------------|
| COMMUNIQUÉ DE PRESSE | P. 3-4 |
| SOMMAIRE DÉTAILLÉ DU PROGRAMME | P. 5-6 |
| FICHES DÉTAILLÉES DE PRÉSENTATION DU PROGRAMME DU CONGRÈS | P. 7-87 |
| INFORMATIONS PRATIQUES | P. 89 |
| PLAN D'ACCÈS | P. 90 |

PROGRAMME ARRÊTÉ LE 14 NOVEMBRE 2023

EN PARTENARIAT PRESSE AVEC :



Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

CLARA MEYER
Tél. 01 44 18 14 18
clara.meyer@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr



@l_amf



La 105^{ème} édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, du 21 au 23 novembre 2023, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, sera précédée le 20 novembre, au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux, de la Rencontre des élus des Outre-mer. Il aura pour thème « Communes attaquées, République menacée ». Choisi il y a quelques mois, ce titre résonne malheureusement toujours autant aujourd'hui.

Ce Congrès ne peut s'ouvrir en effet sans évoquer le sujet des agressions d'élus et de leurs familles. Très tôt, l'AMF avait tiré la sonnette d'alarme. Si la question n'est pas nouvelle, elle a pris une autre ampleur et une dimension sans équivalent.

Face à ces attaques, la dignité des maires est remarquable. L'appel lancé par l'AMF à un rassemblement citoyen le 3 juillet dernier sur le perron des hôtels de ville, alors qu'une vague d'émeutes traversait le pays, en a fait la démonstration. Nous voulons saluer à nouveau le courage de tous les élus qui ont fait face à la dégradation et la destruction de leurs mairies, leurs équipements publics, pour que les habitants de leur commune, premières victimes des émeutes, ne pâtissent pas d'une rupture des services publics.

Les maires et présidents d'intercommunalité ne demandent ni traitement de faveur, ni à être consolés. Ils demandent du respect, de la considération, de la reconnaissance pour toutes les missions qu'ils accomplissent, ce sera le fil rouge de ce Congrès.

COMMUNES ATTAQUÉES : c'est naturellement la raréfaction de leurs ressources financières qui fera l'objet d'un débat dédié le jeudi 23 novembre, mais aussi, et de façon nouvelle ces dernières années, le fléchage de leurs dépenses. Comment rendre compte devant les citoyens des budgets, quand on n'en maîtrise plus ni les ressources, ni l'affectation ? Dernier exemple en date : le débat sur les budgets verts, que les communes ont pris spontanément l'initiative de pratiquer depuis des années, mais que l'État veut aujourd'hui imposer et normaliser (point-info du mercredi 22 novembre).

COMMUNES ATTAQUÉES : c'est un puissant mouvement de fond de recentralisation, qui œuvre à bas bruit, mais que tous les maires vivent au quotidien. Au nom de l'intérêt supérieur de la transition écologique, il s'opère une dépossession sans précédent des pouvoirs d'urbanisme du maire, conquête majeure des lois de décentralisation de 1982-83 (débat d'ouverture du mardi 21 novembre matin).

Mais cette recentralisation qui ne dit pas son nom avance dans bien des domaines, nous en débattons le mardi 21 novembre dans le forum consacré au maire employeur (mercredi 22 novembre matin) et dans les forums consacrés à l'école et à la restauration scolaire (mercredi 22 novembre matin).

COMMUNES ATTAQUÉES : ce sont aussi des communes et des intercommunalités laissées seules face à l'impuissance publique et à l'incapacité de l'État à répondre aux besoins de première nécessité de nos habitants : se loger (forum du jeudi 23 novembre), se soigner, bien vieillir chez soi (forums du mercredi 22 novembre après midi). Aux communes également de faire face aux grands opérateurs nationaux, seront abordés spécifiquement le sujet des assureurs (forum du mercredi 22 novembre matin) et celui des opérateurs de réseaux (point-info du mardi 21 novembre).

COMMUNES ATTAQUÉES : la commune, ce sont d'abord des élus locaux, dans leur immense majorité, bénévoles, qui choisissent, souvent au détriment de leur vie professionnelle et parfois personnelle, de se mettre au service de l'intérêt général. Attaquer les maires, c'est attaquer la République. L'AMF défend l'urgente nécessité d'une réponse pénale à la hauteur des enjeux (forum du jeudi 23 novembre), mais plus largement d'une remise à plat complète des conditions d'exercice du mandat (débat du mercredi 22 novembre matin), qui redonne aux élus des conditions dignes de pouvoir agir.

Au total, 39 thèmes seront débattus lors de ce Congrès, couvrant tous les champs de l'action publique locale. Il a été enrichi de nombreux points-info pour accompagner les maires et présidents d'intercommunalité dans toutes les problématiques quotidiennes qu'ils rencontrent.

Ce Congrès doit aussi permettre à chacun des adhérents de l'AMF, quelle que soit la taille de leur commune ou intercommunalité, de s'exprimer, de témoigner, d'interpeller : en un mot, de faire vivre le débat politique.

L'AMF DÉVOILERA ENFIN PLUSIEURS ENQUÊTES

- Cinquième enquête de l'AMF et du CEVIPOF (Sciences Po) auprès des maires de France, avec le ministère des collectivités territoriales, réalisée par Martial Foucault, directeur du CEVIPOF
- Analyses financières des communes et des EPCI en 2022 (AMF et OFGL)
- Analyse financière 2023 des communes et des intercommunalités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion
- L'indice des dépenses communales (La Banque Postale et AMF)
- L'étude sur les principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2021 (Territoires et finances, réalisée en partenariat avec la Banque Postale, la Banque des Territoires/Groupe Caisse des dépôts et l'AMF)
- Baromètre santé social (Mutualité française et AMF)

SOMMAIRE

FICHES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME

LUNDI 20 NOVEMBRE

PALAIS DES CONGRES D'ISSY-LES-MOULINEAUX

- **Réunion des élus des outre-mer** : Les maires en première ligne face aux désordres fonciers et aux conséquences de la vie chère **7**

MARDI 21 NOVEMBRE

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

- Réussir la transition écologique dans le respect des libertés locales **9**
- Mieux mobiliser les fonds européens **11**
- Des maires en première ligne de l'ambition sportive française **13**
- Présence postale : un contrat 2023-2025 sous la contrainte de l'inflation **15**
- Les défis du maire employeur : outils et partenaires **17**
- L'éducation artistique et culturelle dans l'attente d'un nouveau souffle **19**
- Collecte des bio déchets, démêler le vrai du faux dans les obligations légales **21**
- L'indispensable transparence sur le passage du réseau cuivre à la fibre optique, une attente forte des maires **23**
- Le trop long chemin vers les nouveaux contrats de ville **25**
- **Séance d'ouverture : communes attaquées, République menacée** **27**

MERCREDI 21 NOVEMBRE

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

- Être élu local, les réalités d'un engagement toujours plus exigeant **29**
- Politiques alimentaires territoriales et cantines : le menu et l'addition **31**
- Y a-t-il encore un assureur pour ma commune ? **33**
- L'efficacité énergétique des bâtiments : leviers de financement **35**
- ZAN : le décryptage d'une loi complexe **37**
- Rencontre des élus transfrontaliers **39**
- L'école se transforme, mais pas sans les maires **41**

| | |
|--|----|
| • Les communes face au retrait gonflement des argiles (RGA) | 43 |
| • Budgets verts : la réussite ne passera pas par la contrainte | 45 |
| • Se saisir de la nouvelle programmation LEADER | 47 |
| • Rural et urbain : la solidarité ne se décrète pas, elle se construit | 49 |
| • Les intercommunalités, actrices de la souveraineté économique et de la réindustrialisation | 51 |
| • Accès aux soins : l'organisation locale au secours de la défaillance nationale | 53 |
| • Comment constituer son dossier de prêt ? | 55 |
| • Conditions d'exercice du mandat - le parcours d'obstacles de l'accès aux droits sociaux (retraite, maladie...) | 57 |
| • L'influence des 26 propositions de l'AMF pour le métier de secrétaire de mairie | 59 |
| • Finances intercommunales : agir avec les communes | 61 |
| • Bien vieillir chez soi : une prise en charge qui reposera chaque jour davantage sur les communes | 63 |
| • Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde : une nécessité absolue | 65 |
| • Conditions d'exercice du mandat - déontologie et risque pénal : quand la loi devient confuse | 67 |

JEUDI 21 NOVEMBRE

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

| | |
|--|-----------|
| • Finances locales : les communes vont-elles devoir réduire leur offre de services à la population ? | 69 |
| • Détecter et accompagner les victimes de violences intrafamiliales, le rôle des maires | 71 |
| • Logement : les maires en première ligne face à la crise | 73 |
| • Routes et infrastructures dégradées : les grands impensés de la transition écologique | 75 |
| • Violences faites aux élus, au-delà des mots, l'urgence d'une réponse efficace | 77 |
| • Les nouveaux outils de la politique du logement | 79 |
| • Communes nouvelles : comment mener son projet de création ? | 81 |
| • Le vélo au quotidien : perspectives et enjeux | 83 |
| • Rencontre avec les professionnels forains et circassiens : pour que la fête perdure et se renouvelle | 85 |
| • Séance solennelle de clôture | 87 |



RÉUNION DES ÉLUS DES OUTRE-MER

LES MAIRES EN PREMIÈRE LIGNE FACE AUX DÉSORDRES FONCIERS ET AUX CONSÉQUENCES DE LA VIE CHÈRE

LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

9H30 À 13H15 · PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY LES MOULINEAUX

Les maires d'outre-mer sont toujours en première ligne face aux difficultés hors norme auxquelles les habitants sont confrontés. Ils s'interrogent actuellement sur les problématiques liées notamment au coût de la vie ou au besoin d'accéder au foncier pour se loger. Si le comité interministériel aux outre-mer a fait des propositions notamment pour lutter contre la vie chère, ou pour faciliter l'accès au foncier, elles méritent d'être coconstruites avec les élus locaux, attachés à la responsabilité locale et à l'égalité des droits.

En effet, l'urgence sociale nécessite de travailler à un traitement équitable des finances publiques avec les communes de la métropole pour lutter contre les crises successives tout en prenant en compte l'indispensable différenciation dans la mise en œuvre des politiques publiques, en adaptant les normes à leurs spécificités.

9H30 - MOT D'ACCUEIL DE DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF

➤ DÉSORDRE FONCIER : LEVER LES AMBIGUÏTÉS ET DONNER AUX ÉLUS LES OUTILS POUR CONCILIER CONCRÈTEMENT LES USAGES

En outre-mer, la question du foncier implique des problématiques exacerbées rendant souvent difficilement applicables les lois successives en la matière : rareté et coût important, souvent associé à des successions difficiles à régler, coût exorbitant des matériaux, importance des occupations sans droit ni titre, moindre présence d'opérateurs capables de traiter la vacance et l'habitat indigne et d'accompagner la construction de logements abordables, moindre couverture de ces territoires par des documents d'urbanisme, rétrocession du foncier de l'État...

Dans ce contexte, les maires subissent des injonctions contradictoires (protection de l'espace/ construction de logement) alors même que des mesures telles que le ZAN n'ont fait l'objet d'aucune évaluation de l'impact de son objectif au regard du contexte local.

Avec la participation de :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF
- **Michel-Ange JEREMIE**, maire de Sinnamary (973), président de l'Association des maires de Guyane
- **Madi MADI SOUF**, maire de Pamandzi (976), président de l'Association des maires de Mayotte
- **Lyliane PIQUION**, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération Cap excellence (971), présidente interco-outre-mer

•

- **Justin PAMPHILE**, maire du Lorrain (972), président de l'Association des maires de la Martinique
- **Thani Mohamed SOIHILI**, sénateur de Mayotte (sous réserve)

11H10 - INTERVENTION DE SYLVIE GUSTAVE DIT DUFLO, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFB SUR LES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'EAU

11H15 - INTERVENTION DE LUC CARVOUNAS, MAIRE D'ALFORTVILLE ET PRÉSIDENT DE L'UNCCAS SUR LE MANIFESTE POUR LES OUTRE-MER

➤ LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE, LES MAIRES EN PREMIÈRE LIGNE

Depuis de nombreuses années, les élus locaux d'Outre-mer alertent sur la dégradation du contexte social pour les habitants notamment liés au coût de la vie. En effet, le prix à la consommation est plus élevé en outre-mer qu'en métropole entre 9 et 16% (INSEE, 2022).

Dans ce contexte de vie chère, les enjeux sont sensibles et l'action des maires comme amortisseur social est primordiale. Ces sujets sont donc déclencheurs de difficultés pour lesquels les communes interviennent en première ligne.

Parallèlement, les élus locaux d'outre-mer font part, à juste titre, de leurs difficultés financières consécutives à cette situation sociale et économique hors norme. Malgré leurs efforts, cette fragilité ne leur permet pas de dégager des capacités budgétaires à la hauteur des besoins nécessaires au développement de leur territoire, notamment en matière d'investissement.

Cette table ronde s'attachera à réexaminer les modalités actuelles de financement des collectivités locales et leurs projets pour proposer un modèle adapté aux spécificités de chaque départements et territoires d'outre-mer à l'ambition d'une plus grande attractivité de ces territoires.

Concernant l'octroi de mer, il s'agira de débattre sur les propositions des élus pour un maintien toilé et simplifié permettant de garantir l'assiette fiscale locale et l'autonomie des collectivités d'outre-mer par rapport au budget de l'État.

Avec la participation de :

- **Cyril TETUANUI**, maire de Tumaraa (987), président du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie-Française (SPCPF)
- **Sonia LAGARDE**, maire de Nouméa (988), présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie (sous réserve)
- **Serge HOAREAU**, maire de Petite-Ile (974), président de l'Association des maires de la Réunion
- **Didier LAGUERRE**, maire de Fort de France (971), membre du CFL
- **Jocelyn SAPOTILLE**, maire du Lamentin (971), président de l'Association des maires de Guadeloupe
- **Jean-Claude MAËS**, maire de Capesterre (971), président de l'ACCD'OM
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (37), premier vice-président délégué de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)
- **Guillaume VUILLETET**, député du Val d'Oise (95), président de la commission d'enquête sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales d'outre-mer (sous réserve)

CLÔTURE PAR PHILIPPE VIGIER, MINISTRE DELEGUÉ CHARGÉ DES OUTRE-MER (SOUS RESERVE)

A la suite de la matinée organisée par l'AMF, les élus sont invités au Sénat :

ÉCHANGES AU SÉNAT AVEC LES MAIRES ULTRAMARINS

À l'invitation du président **Gérard Larcher**, des échanges avec les élus se tiendront au Sénat sur les problématiques de gestion locale, suivis d'un moment de convivialité.
15h00 à 17h30 Palais du Luxembourg (Paris VIe) - **INSCRIPTION OBLIGATOIRE (places limitées)**

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/sHnELdnuPziN9nSi6>



RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE RESPECT DES LIBERTÉS LOCALES MARDI 21 NOVEMBRE 2023 10H À 12H · DÉBAT · GRAND AUDITORIUM

La transition écologique est une nécessité, les élus en conviennent tous. Toutefois, les récentes lois imposant une ambition renforcée en termes d'atteinte d'objectifs de transition écologique et d'accélération des procédures d'autorisation de certains projets (Climat et Résilience, Loi APER, PJJ industrie verte notamment), reposent sur des dispositifs nationaux systématiquement descendants.

Il en est de même des dispositifs mis en place par l'État pour soutenir les actions des communes en faveur de la transition écologique (planification écologique, plan rénovation écologique des écoles).

Contrairement aux discours, l'organisation de cette territorialisation se traduit par une recentralisation significative des moyens et des décisions.

Contreproductive, car non agile et peu mobilisatrice, cette méthode provoque pour les élus des lourdeurs de gestion et la standardisation des prescriptions opérationnelles. Elle conduit surtout à un dessaisissement du pouvoir de décision des élus locaux alors que l'efficacité ne peut être atteinte sans la parfaite connaissance du terrain et des besoins des habitants.

C'est pourtant au niveau du bloc local que les objectifs stratégiques, définis dans les politiques nationales et régionales, se confrontent aux principes de réalité. ZAN, SFEC, ZFE : les communes et intercommunalités doivent pouvoir prioriser et adapter les règles en fonction du contexte local. La planification écologique ne doit pas servir de prétexte à la recentralisation. Au contraire, elle a tout à gagner en s'appuyant sur l'agilité des communes et intercommunalités.

Débat co-présidé par :

- **Bertrand HAUCHECORNE**, maire de Mareau-aux-Prés (45), co-président de la commission Transition écologique de l'AMF, vice-président de l'AMF
- **Constance de PÉLICHY**, maire de la Ferté Saint-Aubin (45), co-présidente de la commission Aménagement, urbanisme, habitat de l'AMF
- **Christian MÉTAIRIE**, maire d'Arcueil (94) co-président de la commission Transition écologique, vice-président de l'AMF

➤ **POUR ETRE EFFICACE, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PEUT-ELLE SE RÉDUIRE À LA RECENTRALISATION EN COURS ? POURQUOI N'ÉCOUTE-T-ON PAS LA VOIX DES COMMUNES ET DE LEUR INTERCOMMUNALITÉ ?**

Avec la participation de :

- **Vanessa MIRANVILLE**, maire de La Possession (974)
- **Michel PY**, maire de Leucate (11)
- **Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91), membre de la commission Transition écologique de l'AMF et membre de la commission Aménagement, urbanisme, habitat de l'AMF
- **Patrick JARRY**, président de la Fédération des élus des entreprises publiques locales (EPL)

➤ **QUELLES STRATÉGIES DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS POUR PRIORISER CES POLITIQUES AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ?**

Avec la participation de :

- **Jean-François DEBAT**, maire de Bourg-en-Bresse (01), président de Grand Bourg Agglomération
- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la Ville (77), président de l'Union des maires de Seine-et-Marne, vice-président de l'AMF
- **Pauline GODET**, maire de Valromey-sur-Séran (01), présidente de la communauté de communes Bugey Sud

EN PRÉSENCE DE CHRISTOPHE BÉCHU, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



MIEUX MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

10H À 11H30 · POINT-INFO · SALLE LIBERTÉ

Les fonds européens ont la réputation d'être difficiles à aller chercher. Complexité des dossiers, lourdeurs administratives, contrôles importants ... Afin de mieux comprendre cet environnement, il est nécessaire de dresser le panorama des différentes subventions et des types de projets couverts par le champ européen pour les communes et EPCI avant de pouvoir revenir sur les règles indispensables à connaître. Co-financement, plus-value européenne, fonctionnement des appels à projets ... sont autant de concepts à anticiper avant d'engager sa commune ou son intercommunalité dans un dossier européen.

Point-info coprésidé par :

- **Thibaut GUIGNARD**, maire de Plœuc-l'Hermitage (22), vice-président de la Commission Europe
- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), vice-président de la Commission Europe

Avec la participation de :

- **Daniel CORNALBA**, maire de l'Etang-la-Ville (78)
- **Samuel BROSSART**, chef du Pôle politique de cohésion européenne de l'ANCT



DES MAIRES EN PREMIERE LIGNE DE L'AMBITION SPORTIVE FRANÇAISE MARDI 21 NOVEMBRE 2023 10H À 11H30 · FORUM · SALLE ÉGALITÉ

La France s'est donnée, avec l'obtention de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, une forte ambition en matière de politique sportive avec des moyens supplémentaires et une gouvernance renouvelée.

Or, la pratique sportive est en plein renouvellement. Moins compétitive, plus individuelle, elle s'ouvre à de nouveaux publics avec des besoins différents. En outre, les pouvoirs publics mobilisent de plus en plus le sport pour compléter certaines politiques publiques, en matière d'éducation, de santé ou d'emploi, par exemple.

Ces nouveaux besoins génèrent des tensions sur les équipements sportifs, détenus et gérés en large majorité par le bloc communal. Ces équipements vieillissants génèrent également de fortes dépenses en matière de fonctionnement.

Comment les maires réussissent-ils à concilier cette ambition et les contraintes qui pèsent sur les communes, notamment en termes de gestion d'équipements sportifs ? Dans quelle mesure le bloc local peut-il mobiliser le sport pour irriguer d'autres politiques publiques et favoriser la cohésion sociale et le bien-être des citoyens ?

Forum coprésidé par :

- **Mohamed GNABALY**, maire de L'Île-Saint-Denis (93), co-président de la commission Sport et JOP de l'AMF
- **David LAZARUS**, maire de Chambly (60), co-président de la commission Sports et JOP de l'AMF
- **Sylvie MICELI-HOUAIS**, maire de Rognac (13), co-présidente de la commission Sport et JOP de l'AMF

➤ AVEC L'INTERVENTION D'AMÉLIE OUDÉA CASTERA, MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

➤ CONSTRUIRE, RÉNOVER ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Près du tiers des équipements sportifs actuels ont été construits entre 1965 et 1995 sans connaître de réhabilitations depuis. En plus de nouvelles contraintes imposées par les enjeux environnementaux comme la sobriété énergétique ou foncière, les équipements sportifs sont également plus fortement sollicités par des usagers dont les pratiques se renouvellent.

Comment produire des équipements performants autant sur le plan sportif qu'environnemental ? Quelles solutions ont trouvées les maires pour répondre aux attentes des pratiquants et faire face aux contraintes budgétaires ?

➤ **LE SPORT COMME LEVIER DE RÉUSSITE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES**

Le sport est de plus en plus perçu comme un vecteur de réussite pour de nombreuses politiques publiques : il est renforcé à l'école, il est prescrit sur ordonnance et ouvre des voies nouvelles pour l'insertion. Au milieu de tous ces enjeux, comment les communes peuvent se saisir de l'activité physique pour renforcer et compléter leurs politiques publiques ? Comment réussir à mettre en synergie des secteurs d'action publique qui ne se connaissent pas ?

Avec la participation de :

- **Frédéric SANAUR**, directeur général de l'Agence nationale du Sport
- **Olivier Fort**, adjoint au maire de Petite-Ile
- **Florence Villes**, adjointe au maire de Niort



PRÉSENCE POSTALE : UN CONTRAT 2023-2025 SOUS LA CONTRAINTE DE L'INFLATION MARDI 21 NOVEMBRE 2023 10H À 11H30 · POINT-INFO · SALLE NATION

Signé le 15 février entre La Poste, l'AMF et l'État, le contrat de présence postale 2023-2025 s'attache à maintenir un maillage territorial de proximité et à renforcer le dialogue territorial via les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) présidées par les élus locaux.

Des engagements ont été pris par La Poste pour limiter les fermetures journalières inopinées des bureaux de poste et les ouvrir davantage le samedi ou le jour de marché.

Ce point-info sera l'occasion de présenter les grandes lignes de ce contrat (le rôle des CDPPT, le rôle du maire dans la transformation des bureaux de poste, le financement du fonds postal de péréquation territoriale) ainsi que les nouveaux modèles de conventions pour la gestion des agences postales communales et intercommunales récemment validés par l'AMF et La Poste.

Point info co-présidé par :

- **Xavier CADORET**, maire de Saint-Gérard-Le Puy (03), vice-président de l'Observatoire national de la présence postale (ONPP)
- **Marielle MURET-BAUDOIN**, maire de Noyal-sur-Vilaine (35), vice-présidente de l'ONPP

Avec la participation de :

- **Yannick IMBERT**, directeur des affaires territoriales et publiques au sein du Groupe La Poste
- **Antoine JOURDAN**, sous-directeur des communications électroniques et des postes, Service de l'économie numérique, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- **Stéphane TRAVERT**, ancien ministre, député de la Manche, président de l'Observatoire national de la présence postale



LES DÉFIS DU MAIRE EMPLOYEUR : OUTILS ET PARTENAIRES

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

11H30 A 13H • FORUM • SALLE LIBERTÉ

Métiers en tension, difficultés de recrutement, rareté des ressources humaines et financières, départs en retraite nombreux... les employeurs territoriaux se sentent souvent démunis.

A l'aune d'une énième réforme de la fonction publique annoncée en 2024, soit cinq ans après la loi de transformation de la fonction publique, les maires et présidents d'intercommunalité doivent donc aujourd'hui s'interroger sur ce qu'ils attendent de la fonction publique territoriale (FPT) de demain tout en œuvrant au quotidien à développer, inventer et mobiliser des outils et des stratégies pour attirer et fidéliser leur personnel. D'autant qu'il faut rappeler ici que dans le secteur public, les employeurs territoriaux sont souvent les plus vertueux en matière de politiques égalité femmes-hommes, handicap et apprentissage.

Forum présidé par :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), co-présidente de la commission FPT et RH de l'AMF, secrétaire générale de l'AMF

➤ QUELLES SOLUTIONS FACE AUX DIFFICULTÉS POUR PILOTER ET ADAPTER SA POLITIQUE RH ?

Les maires et présidents d'EPCI ne sont pas forcément préparés à endosser la casquette d'employeur durant leur mandat. Ce rôle si singulier est souvent occulté bien qu'il soit essentiel et prégnant. Quelles sont les perceptions et les attentes des maires et présidents employeurs ? Comment font-ils face aux défis qui les attendent dans un contexte tendu et quelles solutions déploient-ils devant toutes les transitions qui les attendent ?

Avec la participation de :

- **Patricia BREMOND**, maire de Marvejols (48)
- **Thomas FROMENTIN**, président de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes (09)
- **Cédric HAXAIRE**, maire de Thaon-les-Vosges (88)

➤ DEMAIN, QUELS OUTILS ET PARTENARIAT POUR UNE POLITIQUE RH RENOUVELÉE ?

Il est d'usage pour les élus, notamment pour les communes de petites strates, de voir dans leur centre de gestion leur direction des ressources humaines dont ils ne sont pas forcément dotés, pour d'autres c'est un outil de mutualisation, ou encore le service de médecine du travail.... Les CDG sont présents dans tous les départements, administrés par des élus et financés par les collectivités territoriales et leurs établissements. Quels points d'appui représentent-ils aujourd'hui pour les maires et présidents employeurs ? et comment construire ensemble demain ?

Avec la participation de :

- **Gilles ADELSON**, maire de Macouria (973), président du CDG de Guyane,
- **Sandrine GAUTHIER-PACOUD**, maire de Mesnois (39), présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité du Jura
- **Yohann NEDELEC**, adjoint au maire de Brest (29), président du CDG du Finistère, administrateur du CNFPT

AVEC L'INTERVENTION DE STANISLAS GUERINI, MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS L'ATTENTE D'UN NOUVEAU SOUFFLE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

11H30 À 13H · FORUM · SALLE ÉGALITE

Les maires sont convaincus de la nécessité de permettre à chaque citoyen de s'initier à l'art et à la culture. Ils s'efforcent ainsi de déployer ou de soutenir au quotidien, dans le respect de leurs compétences, des actions multiformes pour favoriser l'accès à la culture, en particulier en direction des enfants scolarisés et des jeunes.

Ces actions peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire (chorales, orchestres...) et en dehors de l'école, afin de construire des parcours EAC selon les moyens disponibles, en lien avec les équipements locaux existants (médiathèques, conservatoires, musées...), le tissu associatif et les artistes, ou en s'inscrivant dans des dispositifs nationaux (contrat territorial d'EAC, pass culture, label 100% EAC ...).

Face à la grande diversité des acteurs et des dispositifs pouvant intervenir en matière d'éducation artistique et culturelle, les efforts engagés dans ce domaine par les communes requiert une plus forte impulsion nationale à consolider par des moyens d'accompagnement et de financements pérennes dans un contexte où les acteurs culturels restent fragilisés par les crises récentes.

Forum présidé par :

- **Florence PORTELLI**, maire de Taverny (95), co-présidente de la commission Culture de l'AMF, vice-présidente de l'AMF
- **Olivier PEVERELLI**, maire du Teil (07), président de l'Association des maires de l'Ardèche

➤ UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ACTEURS ET DE DISPOSITIFS POUR FAVORISER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le manque de lisibilité au niveau national de la politique de l'EAC est en partie liée à une profusion de dispositifs et d'acteurs pouvant intervenir sur des thématiques très variées.

Si les communes n'ont pas d'obligation d'investir ce domaine, la plupart d'entre elles veillent à offrir aux enfants et aux jeunes des activités de découverte, voire d'enseignements spécialisés, sur les temps scolaire (recrutement d'intervenants extérieurs par exemple), péri et extrascolaire (accueils de loisirs, ateliers...) ou par le biais des établissements culturels (écoles d'enseignements artistiques, bibliothèques, théâtres, centres d'art...), des MJC ou en lien avec le patrimoine local. Cela représente un effort financier pour les collectivités.

Avec la participation de :

- **Frédérique CHARPENEL**, maire de Soustons (40)
- **Bernard PAINEAU**, président de la communauté de communes du Thouarsais (79)
- **Claire HEDON**, Défenseure des droits

➤ **LES OUTILS ET LES FINANCEMENTS POUR CONSTRUIRE UNE POLITIQUE LOCALE D'EAC**

Cette grande diversité de dispositifs et d'acteurs pose la question de la gouvernance locale et des moyens d'accompagnement des collectivités et des associations pour continuer à développer des activités et des parcours pour les enfants et les jeunes.

Avec la participation de :

- **Sophie CHARLES**, maire de Saint-Laurent du Maroni (973)
- **Isabelle CHARDONNIER**, DRAC Bretagne



COLLECTE DES BIO DÉCHETS, DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX DANS LES OBLIGATIONS LÉGALES MARDI 21 NOVEMBRE 2023 11H30 À 13H · POINT-INFO · SALLE MARIANNE

L'Union européenne, puis la loi AGECE, imposent une collecte des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. Bien que l'échéance soit de plus en plus proche, les collectivités sont loin d'être prêtes à mettre en place un tri à la source ou une collecte séparée des biodéchets en vue de leur valorisation.

Point info co-présidé par :

- **Nicolas SORET**, maire de Joigny (89)
- **Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91), membre du Bureau de l'AMF

➤ COLLECTER LES BIODECHETS

Compostage domestique ou de proximité après un tri à la source ou collecte séparée organisée par la collectivité ? Chacune de ces possibilités a ses inconvénients et ses avantages, mais toutes nécessitent un accompagnement adapté des habitants.

Avec la participation de :

- **Brigitte PASSEBOSC**, maire de Saint-Etienne-au-Mont (62)
- **Odile BÉGORRE-MAIRE**, vice-présidente de la communauté de communauté du bassin de Pompey (54)
- **Cécile GOTTELAND**, déléguée générale du réseau Compost plus

➤ VALORISER LES BIODECHETS COLLECTÉS

Après avoir collecté séparément les biodéchets, il faut les valoriser sous forme d'un amendement organique ou en produisant de l'énergie. Le choix de la technique de valorisation dépend souvent des opportunités locales pour trouver un débouché pérenne. Enfin, ce point info sera également l'occasion de faire une synthèse des normes réglementaires applicables aux amendements organiques pour que le retour à la terre s'effectue dans de bonnes conditions.

Avec la participation de :

- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville (77), vice-président de l'AMF, président de Méthéor
- **Stéphane DURU**, responsable du Pôle déchets d'Amorce
- **Morgane GORRIA**, directrice du recyclage organique, Paprec



L'INDISPENSABLE TRANSPARENCE SUR LE PASSAGE DU RÉSEAU CUIVRE À LA FIBRE OPTIQUE, UNE ATTENTE FORTE DES MAIRES

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

11H30 À 13H · POINT-INFO · SALLE NATION

Le plan de fermeture du réseau cuivre d'Orange élaboré par l'opérateur, sous le contrôle de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), est désormais engagé. Entre 2023 et 2030, ce plan va se dérouler par vague de « lots » de communes.

En 2023, ce sont plus de 3 000 communes qui ont été retenues et dans lesquelles plusieurs milliers d'utilisateurs, particuliers, professionnels, collectivités publiques vont devoir abandonner le réseau cuivre classique (téléphonie et ADSL) pour une autre technologie. Aussi, pour que ce chantier se mette en œuvre dans de bonnes conditions, il est urgent que les difficultés rencontrées actuellement dans le déploiement de la fibre soient résolues.

Ce point-info sera donc l'occasion de présenter les grandes lignes de ce plan, de débattre du rôle des maires et d'aborder le sujet de la qualité des raccordements locaux à la fibre optique.

Point info présidé par :

- **Jacques CORNEC**, maire de Bourghéim (67)
- **Jacques OBERTI**, maire d'Ayguésvives (31), président de l'Association des maires et des présidents de communautés de Haute-Garonne

➤ **LES GRANDES LIGNES ET LE CALENDRIER DU PLAN DE FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE (TÉLÉPHONIE ET ADSL)**

➤ **UN RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE DE BONNE QUALITÉ, UNE DES CLÉS DE RÉUSSITE DU PLAN DE FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE**

Avec la participation :

- D'un représentant d'Orange
- D'un représentant de l'ARCEP

AVEC L'INTERVENTION DE JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU NUMÉRIQUE



LE TROP LONG CHEMIN VERS LES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE MARDI 21 NOVEMBRE 2023 11H30 À 13H · POINT-INFO · SALLE FRATERNITÉ

Prorogés deux fois depuis leur mise en place en 2015, les contrats de villes arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Une circulaire du 31 août 2023 a apporté des précisions quant aux contours des Quartiers 2030, qui devront être signés avant le 31 mars 2024.

Resserrés sur des thématiques prioritaires localement, les nouveaux contrats de villes, dits « Engagements Quartiers 2030 », consacrent des méthodes de travail partenariales entre les communes, les intercommunalités et l'État, au service des quartiers. Ces nouveaux contrats devront également être plus participatifs et co-construits avec les habitants.

Quelles ambitions de la politique de la ville pour ces nouveaux contrats 2024-2030 ? Comment réussir la construction du contrat entre acteurs et avec les habitants ? Quels acteurs et quels outils mobiliser pour diagnostiquer et rédiger ce document ?

Point info co-présidé par :

- **Frédéric LETURQUE**, maire d'Arras (62), vice-président de l'AMF
- **Hélène GEOFFROY**, maire de Vaulx-en-Velin (69), co-présidente de la commission Politique de la ville de l'AMF

AVEC LA PARTICIPATION DE SABRINA AGRESTI-ROUBACHE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA VILLE

➤ MOBILISER LES CITOYENS ET LES PARTENAIRES POUR CONSTRUIRE LE CONTRAT DE VILLE

La nouvelle génération de contrats de villes vise à renforcer la mobilisation pour la réussite des objectifs de chaque quartier. Cela passe dans un premier temps par une dimension participative importante puis, lors de la mise en œuvre du contrat, d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour intervenir dans les quartiers, notamment des acteurs privés sur le volet investissement. Comment construire cette mobilisation autour des quartiers de la commune ? Comment coordonner l'ensemble des acteurs pour une action lisible et efficace pour les habitants ?

➤ DES FINANCEMENTS PLURIANNUELS POUR DES INTERVENTIONS PRIORISÉES ET RESSERRÉES

Outre un socle transversal, les contrats de villes seront recentrés sur des enjeux locaux identifiés lors de la concertation avec les habitants. Le nombre de ces axes d'intervention sera limité et ils s'appuieront davantage sur des financements pluriannuels.

Comment identifier les interventions prioritaires sur le territoire ? Comment construire la pluriannualité des financements, en lien avec les services de l'État et les partenaires, et pour quels objectifs ?



SÉANCE D'OUVERTURE COMMUNES ATTAQUÉES, RÉPUBLIQUE MENACÉE MARDI 21 NOVEMBRE 2023 14H À 17H · GRAND AUDITORIUM

OUVERTURE PAR DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF

➤ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

Présentation du rapport d'activité par **Murielle FABRE**, secrétaire générale de l'AMF

Présentation du rapport financier par **François DELUGA**, trésorier général de l'AMF

INTERVENTION D'ANNE HIDALGO, MAIRE DE PARIS, PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

➤ **SEQUENCE JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024**

AVEC L'INTERVENTION D'AMELIE OUDEA-CASTERA, MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ET D'ANNE HIDALGO

➤ **DEBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE SUR LE THEME « COMMUNES ATTAQUÉES, RÉPUBLIQUE MENACÉE »**

- Hommage aux maires agressés
- Comment améliorer les conditions d'exercice du mandat (Table-ronde)

Introduction par **Martial FOUCAULT**, directeur du Cevipof, pour la présentation des résultats de l'enquête auprès des maires

Avec les interventions de :

- **David LISNARD**, président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, premier vice-président délégué de l'AMF
- **Murielle FABRE**, secrétaire générale de l'AMF
- **Catherine LHÉRITIER**, maire de Valloire-sur-Cisse (41), co-présidente du groupe de travail Conditions d'exercice du mandat
- **Frédéric ROIG**, maire de Pégairolles de l'Escalette (34), co-président du groupe de travail Conditions d'exercice du mandat

AVEC LA PARTICIPATION DE DOMINIQUE FAURE, MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA RURALITÉ



ÊTRE ÉLU LOCAL, LES RÉALITÉS D'UN ENGAGEMENT TOUJOURS PLUS EXIGEANT MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 10H À 12H30 · DÉBAT · GRAND AUDITORIUM

L'augmentation des démissions de maires révèle une crise inquiétante des vocations. Face au risque d'une grande panne démocratique aux élections municipales de 2026, il faut agir et anticiper. Depuis 1992, les règles encadrant l'exercice des mandats locaux ont certes évolué avec pour ambition d'en améliorer les conditions. Mais l'actuel corpus juridique reste très souvent mal connu des élus eux-mêmes. Il nécessite des améliorations concrètes pour être en adéquation avec la réalité des enjeux et des difficultés pour concilier la vie professionnelle et personnelle avec les responsabilités publiques.

D'autres considérations peuvent justifier la lassitude des élus locaux : injonctions contradictoires, harcèlement normatif, violences à l'encontre des élus, manque de reconnaissance du rôle primordial des élus dans la gestion des affaires publiques...

Ce débat est précisément l'occasion de poser un diagnostic réaliste sur la base des résultats de l'enquête réalisée par le CEVIPOF pour l'AMF, en partenariat avec le ministère des Collectivités territoriales et de la Ruralité et des témoignages recueillis dans la salle.

Fort de cet état des lieux, ce débat aura également vocation à envisager les pistes de solutions à mettre en œuvre, en urgence, pour limiter la crise de l'engagement. Pour y parvenir, l'État est appelé à prendre toute sa part et, ce, avec le concours indispensable du législateur et de toutes les parties concernées.

L'AMF ayant toujours par son action, été à l'origine de divers dispositifs concourant à l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux, poursuit plus que jamais son engagement et présentera lors de ce débat, ses propositions, fruit des réflexions de son groupe de travail dédié.

Débat co-présidé par :

- **Catherine LHÉRITIER**, maire de Valloire-sur-Cisse (41), co-présidente du groupe de travail sur les Conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF, présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher, vice-présidente de l'AMF
- **Frédéric ROIG**, maire de Pégairolles-de-l'Escalette (34), co-président du groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF, président de l'Association des maires de l'Hérault

Projection d'extraits du film « Monsieur le Maire » de Karine BLANC et Michel TAVARES
(en salles depuis le 1^{er} novembre 2023)

En présence de :

- **Michel TAVARES**, réalisateur de Monsieur le maire

➤ **RÉALITÉS DE L'EXERCICE DU MANDAT : QUELS SONT LES FREINS IDENTIFIÉS ?**

L'enquête réalisée par le CEVIPOF pour l'AMF, en partenariat avec le ministère des Collectivités territoriales et de la Ruralité a notamment pour objet d'identifier les motifs de la crise de l'engagement des élus locaux.

Les résultats de cette enquête, qui feront l'objet d'une présentation, seront confrontés avec les témoignages des élus présents dans la salle.

Il sera également question du rôle et de la place des élus dans la République et plus largement de la façon dont leurs actions sont comprises, notamment dans le paysage médiatique.

- Introduction par **Martial FOUCAULT**, directeur du CEVIPOF

Avec la participation de :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF
- **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**, maire d'Albi (81), présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, co-présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF
- **Justin PAMPHILE**, maire du Lorrain (972), président de l'Association des maires de Martinique
- **François-Xavier MENAGE**, grand reporter TF1, auteur de plusieurs ouvrages dont le plus récent en lien avec la vie des élus locaux

➤ **QUELS LEVIERS POUR AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU MANDAT ?**

Cette séquence sera l'occasion de dévoiler les propositions portées par l'AMF.

D'autres initiatives, d'origines parlementaires ou universitaires ainsi que les interventions de la salle, viendront compléter les pistes de solutions déjà envisagées.

Avec la participation de :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF
- **Françoise GATEL**, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35), présidente de la délégation sénatoriale aux Collectivités territoriales et à la décentralisation
- **David VALENCE**, député de la 2^{ème} circonscription des Vosges (88), président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale
- **Rémi LEFEBVRE**, politologue et chercheur au CNRS

CLÔTURE PAR GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SENAT



POLITIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALES ET CANTINES : LE MENU ET L'ADDITION MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 9H30 À 11H · FORUM · SALLE LIBERTÉ

La cantine, service public facultatif, fait l'objet d'une attention de plus en plus forte des pouvoirs publics compte tenu des forts enjeux en matière d'accès à une alimentation de qualité à un prix abordable pour les enfants et de maîtrise de l'approvisionnement en produits locaux et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Conscients de ces enjeux, les maires agissent au quotidien pour améliorer la qualité des produits servis en restauration scolaire et apporter leur soutien aux filières agricoles locales. Ils font toutefois face à un certain nombre de contraintes liées notamment à la hausse des coûts, à l'inadaptation des règles de la commande publique, au respect difficile dans les délais impartis des normes issues des lois Egalim et Climat et résilience, nécessitant un accompagnement plus fort de l'État.

Pour aller plus loin et porter une démarche alimentaire locale, les maires participent au déploiement progressif des projets alimentaires territoriaux pour favoriser la structuration des filières locales, la cantine étant l'un des principaux débouchés, et mobiliser des moyens pour lutter contre la précarité alimentaire et participer à l'éducation à l'alimentation durable des habitants.

Forum présidé par

- **Maïder AROSTEGUY**, maire de Biarritz (64)
- **Gilles PÉROLE**, adjoint maire de Mouans-Sartoux (06), co-président du groupe de travail Alimentation et Restauration de l'AMF

➤ LA CANTINE, UN LEVIER VERS UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ DURABLE

Le service de restauration scolaire est sous pression à de multiples niveaux tant sur le plan économique (inflation) que réglementaire (seuils de produits de qualité et durables, dont bio, menu végétarien hebdomadaire, réduction du gaspillage alimentaire, interdiction progressive du plastique...). Pour autant, les maires sont conscients de l'importance d'agir pour améliorer la qualité du service offert aux enfants, sans pénaliser les familles notamment celles en difficulté, mais attendent des moyens d'accompagnement à la hauteur des enjeux.

Avec la participation pressentie de :

- **Emmanuelle GAZEL**, maire de Millau (12)
- **Maxime CORDIER**, vice-président d'Agores et responsable de la production des repas à Fontenay-sous-Bois (94)

➤ **LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL, UN OUTIL POUR UNE DÉMARCHÉ ALIMENTAIRE LOCALE**

Près de 430 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont reconnus par le ministère au 1er avril 2023. Comment se construisent-ils ? Avec quels acteurs ? Quels premiers effets bénéfiques en particulier pour l'approvisionnement des cantines ? Quel accompagnement de l'État ? Quels effets en matière de lutte contre la précarité alimentaire ?

Avec la participation de :

- **Isabelle DUBOIS**, présidente de la communauté de communes de la Dombes (01)
- **Suzelle BOUCHER**, adjointe au maire de Saint-Paul de la Réunion, ou son adjoint à la restauration **Yann CRIGHTON** (sous réserve)
- **François BEAUPÈRE**, co-président de l'association Terres en ville, en charge du collège des chambres d'agriculture (sous réserve)



Y A-T-IL ENCORE UN ASSUREUR POUR MA COMMUNE ? MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 9H30 À 11H · FORUM · SALLE ÉGALITÉ

Les élus rencontrent des difficultés dans leurs recherches d'un prestataire d'assurance pour couvrir leurs risques de dommage dans tous les domaines : soit les prestataires d'assurances ne répondent pas aux marchés publics, soit ils résilient unilatéralement les contrats, soit ils proposent des coûts très élevés, que les communes ne peuvent pas supporter, d'autant plus dans une période d'inflation et d'explosion des coûts de l'énergie qui fragilise leurs budgets.

Un contexte très défavorable aux collectivités locales s'installe :

- les assureurs décident de ce qu'ils souhaitent encore assurer ou pas, en faisant bien évidemment l'impasse directement sur ce qui n'est plus de l'ordre de l'obligatoire. Les élus sont alors amenés à plus d'auto-assurance.
- les effets du changement climatique augmentent la fréquence des risques extrêmes et donc malmènent l'équilibre même du système catastrophes naturelles.
- les réflexions sur ce sujet ont lieu principalement entre France Assureurs et le ministère de l'Économie, oubliant totalement les représentants des collectivités locales.

Seront abordés dans ce forum les difficultés rencontrées par les communes et intercommunalités, la position du monde de l'assurance mais aussi les solutions possibles envisageables à court et à moyen terme, dans un contexte de forte exposition des communes aux risques.

Forum co-présidé par :

- **Sébastien LEROY**, maire de Mandelieu-la-Napoule (06)
- **Éric MÉNASSI**, maire de Trèbes (11)

En présence de :

- **Alain CHRÉTIEN**, maire de Vesoul (70), élu référent Assurance AMF

> DES DIFFICULTÉS RÉELLES ET DIVERSES

Confrontés aux émeutes, aux risques naturels, à leurs obligations d'employeur, les élus se trouvent démunis et confrontés à de nouvelles situations : les compagnies d'assurance n'acceptent plus d'assurer les risques là où les élus n'ont pas rempli les obligations légales de prévention, voire refusent d'assurer certains risques en raison d'une forte exposition du bloc communal.

Avec la participation de :

- **Sylvie AUBERT**, maire de Fontaine-le-Comte (86)
- **Charlotte GOUJON**, maire du Petit-Quevilly (76)
- **Ferdy LOUISY**, maire de Goyave (971)
- **Franck LE VALLOIS**, directeur général de France assureurs

➤ **DES PERSPECTIVES À CONSTRUIRE**

Une issue à cette situation d'inassurabilité doit émerger rapidement, en prenant en compte les réalités financières des collectivités locales tout en assurant la sécurité et la protection des populations. Quelles recommandations formulées, quelles pistes de solutions apportées à cette situation ?

Avec la participation de :

- **Arnaud CHNEIWEISS**, médiateur de l'assurance
- **Martin LANDAIS**, sous-directeur en charge des assurances, à la direction du Trésor, ministère de l'Économie
- **Franck LE VALLOIS**, directeur général de France assureurs



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : LEVIERS DE FINANCEMENT MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 9H30 À 11H · POINT-INFO · SALLE MARIANNE

Propriétaires et gestionnaires de nombreux bâtiments, les communes sont directement concernées par les défis que posent la transition écologique et énergétique de leurs bâtiments. L'énergie constitue un des principaux postes des dépenses de fonctionnement des communes. Les hausses de coût de l'électricité et du gaz subies ces dernières années ont eu un impact considérable sur les budgets des communes et EPCI.

La réglementation nationale impose aux collectivités d'être exemplaires et de réduire progressivement leur consommation d'énergie d'ici 2050 (décret dit « tertiaire »). Cependant, la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités est un véritable défi car leur patrimoine est varié (mairie, salle des fêtes, école, gymnase...).

Cette séance sera l'occasion de présenter les outils qui peuvent être mobilisés par les communes pour accompagner leurs travaux d'efficacité énergétique.

- **LE « PLAN DE SOBRIÉTÉ » : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE PAR L'AMF ET PRÉSENTATION DU SECOND PLAN DE SOBRIÉTÉ**
- **PRÉSENTATION D'ACTEE+ DU PLAN DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES ÉCOLES, DU PROGRAMME EDURENOV**

Point info présidé par :

- **Christian MÉTAIRIE**, maire d'Arcueil (94), vice-président de l'AMF

Avec la participation de :

- **Séverine TRUCHSESS**, chef de projet Sobriété énergétique, ministère de la Transition énergétique
- **Guillaume PERRIN**, coordinateur national du programme ACTEE, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
- **Simon HUFFETEAU**, coordinateur interministériel du plan de rénovation énergétique des bâtiments
- **Sébastien ILLOUZ**, responsable du pôle Efficacité énergétique des bâtiments, Banque des territoires



ZAN : LE DÉCRYPTAGE D'UNE LOI COMPLEXE

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

9H30 À 11H PUIS DE 11H À 12H30 · POINT-INFO · SALLE NATION

A l'initiative du Sénat, la loi « visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols », a été adoptée le 20 juillet, après des débats approfondis, autour d'un consensus finalement obtenu avec l'Assemblée et le Gouvernement.

L'AMF l'a soutenu dénonçant, depuis l'élaboration de la loi Climat, la complexité du dispositif ZAN.

Les parlementaires ont apporté des aménagements qui participent à donner plus de souffle dans la mise en œuvre du dispositif global, encore très contraint : prolongation des délais d'intégration de la trajectoire ZAN dans les schémas régionaux et les SCoT, PLU et cartes communales pour permettre une meilleure concertation locale ; sortie partielle des grands projets d'intérêt national et européen du décompte au niveau régional ; garantie de consommation foncière accordée à toutes les communes couvertes par un PLU ou un document en tenant lieu prescrit, capacité de saisine de la commission de conciliation des documents d'urbanisme par les communes et intercommunalités ; renforcement des outils de maîtrise foncière (sursis à statuer, droit de préemption urbain) ; prise en compte de la renaturation dès 2021.

Les décrets d'application relatifs à la territorialisation dans les SRADDET, SCoT et PLU-cartes communales et à la Nomenclature des surfaces artificialisées sont également en cours de modification et ont été mis en consultation publique cet été.

Ce point-info visera à décrypter ces textes et identifier comment les communes et intercommunalités anticipent la définition des trajectoires dans leurs documents d'urbanisme et leurs dispositifs de maîtrise foncière.

Point info co-présidé par :

- **Constance de PÉLICHY**, maire de La Ferté-Saint-Aubin (45), vice-présidente de la communauté des communes des Portes de Sologne
- **Sylvain ROBERT**, maire de Lens (62), président de la communauté d'agglomération de Lens Liévin
- **Guillaume GUÉRIN**, président de la communauté urbaine Limoges Métropole (87), vice-président de l'AMF

Avec la participation de :

- **Jean-Baptiste BUTLEN**, sous-directeur de l'Aménagement durable DGALN/DHUP, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Annabelle FERRY**, directrice Territoires et ville
- **Martin BOCQUET**, directeur d'études foncier au Cerema
- **Karine HUREL**, déléguée générale adjointe de la Fnau
- **Un représentant de région**



RENCONTRE DES ÉLUS TRANSFRONTALIERS

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

9H30 À 11H · FORUM · SALLE FRATERNITÉ

25 millions d'habitants vivent dans les communes françaises transfrontalières. Ces zones deviennent de plus en plus attractives, bassins d'emploi, conditions de vie, rémunération supérieure dans les pays voisins... toutes ces évolutions conduisent à une forte hausse démographique mais ont des conséquences directes sur les services publics locaux (écoles, cantine, pression sur les logements, transpositions de services « urbains » en milieu rural, cherté de vie...).

Pour les maires et présidents d'intercommunalité concernés, la coopération transfrontalière avec leurs voisins ouvre un champ qui couvre de plus en plus de compétences (environnement, santé, mobilité, éducation ...) mais les problématiques auxquelles ils font face diffèrent en fonction de la frontière concernée.

Comment évaluer les apports et difficultés des politiques communales et intercommunales dans cet environnement ? Un grand nombre d'outils et de dispositifs mis en place que ce soit au niveau régional, national ou européen, méritent d'être mieux connus ou optimisés.

Rencontre co-présidée par :

- **Didier CUJIVES**, maire de Paulhac (31), co-président du groupe de travail Coopération transfrontalière de l'AMF
- **Sébastien POPULAIRE**, maire de Touillon-et-Loutelet (25), co-président du groupe de travail Coopération transfrontalière de l'AMF

➤ OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES TRANSFRONTALIÈRES

Infrastructures de transport et mobilité, de santé ... ces équipements sont vitaux pour l'attractivité des communes et leurs groupements et doivent répondre aux besoins de proximité des habitants. Pour cela, il est nécessaire de pouvoir investir et mutualiser ces équipements car le plus souvent le service le plus proche se situe de l'autre côté de la frontière.

➤ LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE AU SERVICE DE LA POPULATION

Même dans les territoires les plus intégrés, le transfrontalier ne se résume pas à la seule question de l'emploi mais concerne tous les autres facteurs de la vie quotidienne où l'attractivité du territoire et des métiers territoriaux revêt une dimension supplémentaire.



L'ÉCOLE SE TRANSFORME, MAIS PAS SANS LES MAIRES MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 11H À 12H30 · FORUM · SALLE LIBERTÉ

L'attractivité de l'école publique fait débat et certains acteurs, dont l'Éducation nationale, souhaitent accorder plus d'autonomie aux écoles du premier degré pour conduire des projets différenciés. Le lancement des concertations locales « Notre école, faisons-la ensemble », auxquelles ne sont pas systématiquement associés les maires, et des expérimentations en cours, à l'instar des Territoires éducatifs ruraux, iraient dans ce sens et pourraient conduire progressivement à la transformation de ces écoles en établissements publics. Une telle évolution interroge quant à la place du maire dans la gouvernance et le circuit décisionnel que ce soit en termes de maillage territorial des écoles, de financement du bâti ou de complémentarité éducative.

Concomitamment, de nouvelles demandes de prise en charge émergent : bâti scolaire, inclusion, financement des cantines des écoles privées sous contrat d'association dans le cadre des engagements sur la mixité sociale... Les maires sont sous pression de la communauté éducative : comment trouver les ressources nécessaires ?

Forum co-présidé par :

- **Delphine LABAILS**, maire de Périgueux (24), co-présidente de la commission Éducation de l'AMF, vice-présidente de l'AMF
- **Frédéric LETURQUE**, maire de Arras (62), co-président de la commission Éducation de l'AMF, vice-président de l'AMF

AVEC LA PARTICIPATION DE GABRIEL ATTAL, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

➤ LA PLACE DU MAIRE DANS LA GOUVERNANCE DES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ

A la fois gestionnaire des locaux scolaires et organisateur principal des activités péri et extrascolaires, la commune joue le rôle de chef d'orchestre dans le déploiement des politiques éducatives au niveau local. Face à la volonté de l'Éducation nationale de tendre vers une plus forte autonomie des écoles (loi sur le statut du directeur d'école fin 2021, lancement des CNR éducation au niveau des établissements) ? ainsi que des contractualisations multi-partenariales (dont les TER et les TNE), quel rôle est dévolu au maire qui attend d'être respecté dans ses prérogatives ?

➤ NOUVELLES DEMANDES SOCIALES ET CHARGES SUPPLÉMENTAIRES : QUELLES RÉPONSES PEUVENT APPORTER LES MAIRES ?

Les récentes pressions exercées par l'État et la communauté éducative pour rénover les bâtiments scolaires tant sur le plan énergétique que pour répondre aux demandes de confort, d'inclusion et d'évolution des usages pédagogiques représentent un enjeu majeur pour les maires compte tenu des incidences financières importantes. A ceci s'ajoutent l'accroissement des charges des communes à l'égard des écoles privées sous contrat depuis la rentrée 2019 (classes maternelles), peu ou mal compensées par l'État, et la demande d'une contribution nouvelle aux frais de cantine dans le cadre du récent accord entre l'Éducation nationale et le SGEN en matière de mixité sociale, auquel les élus n'ont pas été associés.

Avec la participation de :

- Michaël Delafosse, maire de Montpellier
- **Marie-Jeanne BELLAMY**, maire de Trois-Moutiers (86), présidente de l'association des maires de la Vienne
- **Jocelyn SAPOTILLE**, maire du Lamentin (971), président de l'association des maires de Guadeloupe
- **Bruno DRAPRON**, maire de Saintes (17) sur le financement des écoles privées
- **Philippe DELORME**, secrétaire général de l'enseignement catholique



LES COMMUNES FACE AU RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

11H À 12H30 · POINT-INFO · SALLE EGALITÉ

La totalité du territoire est concernée par le phénomène de retrait gonflement des argiles (RGA). En moyenne, depuis 1989, 1639 communes font chaque année l'objet d'un arrêté de reconnaissance au titre du RGA. Depuis 2015, le nombre de demandes de reconnaissance catastrophes naturelles pour ce type de phénomènes augmente et 50% des demandes n'aboutissent pas, laissant les élus et les sinistrés dans des situations très délicates.

Depuis plusieurs années, on constate une recrudescence de ce type de phénomènes liée aux effets du changement climatique (augmentation des périodes de sécheresse et des phénomènes de pluies extrêmes) et une faible application des techniques constructives adaptées (par méconnaissance des zones d'exposition et des coûts supplémentaires générés). Par conséquent, de plus en plus d'habitations sont concernées : 54,2 % des maisons individuelles en France métropolitaine sont en zone d'exposition moyenne ou forte et 44 % de ces maisons ont été construites après 1975.

En 2023, force est de constater que les sinistrés toujours plus nombreux, peinent à se faire indemniser et les élus sont de plus en plus confrontés à des situations alarmantes sur leur territoire avec une dépréciation inquiétante de certains biens pouvant aller jusqu'à la rupture complète de la structure de certaines habitations et l'incapacité de les occuper, sans solution de relogement. Les biens publics peuvent eux-mêmes être concernés par ce type de sinistres.

Comment accompagner les élus locaux à faire face à ce fléau national ?

Point info co-présidé par :

- **Sébastien LEROY**, maire de Mandelieu-la-Napoule (06), co-président de la mission Risques et crises de l'AMF
- **Eric MÉNASSI**, maire de Trèbes (11), co-président de la mission Risques et crises de l'AMF

Avec la participation pressentie de :

- **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé en Anjou (49)
- **Christophe DELCAMP**, directeur des assurances de dommages et de responsabilité à France assureurs
- **Vincent LEDOUX**, député du Nord (59)
- **Sandrine ROUSSEAU**, députée de Paris (75)



BUDGETS VERTS : LA RÉUSSITE NE PASSERA PAS PAR LA CONTRAINTE

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

11H À 12H30 · POINT-INFO / SALLE MARIANNE

L'analyse environnementale du budget (budget vert) vise à qualifier les impacts sur l'environnement de chacune des dépenses. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions – ou taxonomie – considérées comme : très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour différents objectifs environnementaux (climat, biodiversité, eau, pollutions...).

Les résultats de l'analyse permettent de mettre en regard la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux, afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

Quelles sont les méthodes et outils à disposition des communes et des EPCI pour réaliser un budget vert ?

➤ **PRÉSENTATION DU CONTEXTE, DES INTÉRÊTS ET DES PERSPECTIVES DE LA DÉMARCHE**

➤ **EXEMPLES DE MÉTHODOLOGIES**

Avec la participation de :

- **Florian BERCAULT**, maire de Laval (53), président de Laval Agglomération
- **Bertrand HAUCHECORNE**, maire de Mareau-aux-Près (45), co-président de la commission Transition écologique de l'AMF
- **Guillaume ROBERT**, chef du service des gestions publiques locales, des activités bancaires et économiques à la Direction générale des finances publiques (DGFIP)
- **François THOMAZEAU**, chercheur senior – Collectivités, Finances locales, Budget vert - I4CE
- Un représentant du ministère de la Transition écologique



SE SAISIR DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION LEADER
MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023
11H30 A 12H30 · POINT CONSEIL / SALLE FRATERNITE

Le programme européen LEADER vise à financer des projets de développement rural lancés au niveau local pour revitaliser les zones rurales et ainsi y créer des emplois et maintenir les services publics locaux. Alors que sa nouvelle programmation va très prochainement débuter, il s'agira ici de revenir sur les fondamentaux du programme, et sur les nouveautés du programme et d'échanger sur les problématiques quotidiennes auxquelles font face les maires dans la mobilisation du fonds LEADER : du montage du projet à la demande de paiement.

Avec la participation de LEADER France



RURAL ET URBAIN : LA SOLIDARITÉ NE SE DÉCRÈTE PAS, ELLE SE CONSTRUIT

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

14H30 À 16H30 × DÉBAT × GRAND AUDITORIUM

Rural et urbain ont un avenir nécessairement lié. Les campagnes rendent des services à la nation (aménités rurales) qui devraient être mieux pris en compte au-delà des outils existants (dotation biodiversité). Elles contribuent également aux besoins des citoyens (eau, énergie, produits alimentaires, espaces de loisirs...). Les villes centralisent des services qui pourraient profiter encore plus aux communes rurales. Les mondes ruraux, péri-urbains et urbains agissent donc en complémentarité et ce constat amène à s'interroger sur les types de solidarité à mettre en place entre des villes et villages tous consommateurs des mêmes ressources, mais ne disposant pas des mêmes avantages (accès au foncier, logements, espace, ressources naturelles, accès aux services publics, desserte en transports et mobilités etc.).

En outre, devant l'urgence à agir pour répondre aux nombreux défis actuels, les communes et intercommunalités rurales ont un rôle primordial à jouer : maintien du lien social, souveraineté alimentaire, préservation de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, implantations industrielles, énergies renouvelables... Aucun des objectifs nationaux ne pourront être atteints sans leur contribution.

Comment les communes et intercommunalités rurales peuvent-elles agir de concert pour mobiliser les moyens alloués à leurs projets ? Quelles solidarités « ville / campagne » notamment au sein même des espaces ruraux peut-on mettre en place pour diminuer les disparités entre les territoires qui ne bénéficieront pas des mêmes dispositifs de soutien ?

Sur la base d'expériences ce débat s'attachera à réfléchir à des pistes de valorisation des services rendus par les communes rurales, à montrer des exemples concrets d'entraide et à voir quels sont les freins à lever pour les démultiplier.

Débat co-présidé par :

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey-sur-Arzon (43) co-présidente de la commission des Communes et des territoires ruraux, vice-présidente de l'AMF
- **Karine GLOANEC MAURIN**, présidente de la communauté de communes des Collines du Perche (41) co-présidente de la commission des Communes et des territoires ruraux de l'AMF

➤ MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES SERVICES RENDUS À LA NATION PAR LES COMMUNES RURALES

Au-delà des outils existants, il s'agira de réfléchir sur les pistes d'action à mettre en œuvre collectivement pour prendre en compte la valeur des services rendus par les territoires ruraux tels que l'espace, la biodiversité, le foncier, les productions... (aménités).

Avec la participation de :

- **Philippe GAMEN**, maire du Noyer (73), président du parc naturel régional du massif des Bauges
- **Bertrand HAUCHECORNE**, maire de Mareau aux Prés (45)
- **Marie-Christine LOYER**, maire de Louvilliers-lès-Perche (28), présidente du Pôle territorial du Perche
- **Christine DE NEUVILLE**, maire de Vicq-sur-Breuilh (87)
- **Josiane CORNELOUP**, présidente de l'Association nationale des pôles territoriaux et des Pays, députée de Saône-et-Loire (71)

➤ **DES SOLIDARITÉS POUR MIEUX COOPÉRER ? COMMENT INSTAURER DES BÉNÉFICES MUTUELS ?**

A partir d'exemples de mutualisation de moyens, de mise en œuvre de solidarités « villes / campagnes » avec les agglomérations, de développement de projets concrets en dehors des périmètres administratifs, il s'agira de montrer que les élus dans les territoires ruraux, n'ont pas attendu pour impulser des dynamiques, en dehors des politiques de contractualisation proposées par l'État, pour ainsi contribuer au développement des territoires fragiles et aux attentes des habitants.

Avec la participation de :

- **Jean-Paul LEGENDRE**, maire d'Iville (27), président de la communauté de communes du pays de Neubourg, président de l'union des maires de l'Eure
- **Gilles LEPROUST**, maire d'Allonnes (72) président de l'Association des maires Ville & Banlieue
- **Olivier PEVERELLI**, maire du Teil (07) et président de l'Association des maires de l'Ardèche
- **Christian METAIRIE**, maire d'Arcueil
- **Agnès THOUVENOT**, adjointe au maire de Villeurbanne (69), déléguée à la transition écologique, l'urbanisme et l'habitat, présidente de la Société Villeurbanaise d'Urbanisme



LES INTERCOMMUNALITÉS, ACTRICES DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA RÉINDUSTRIALISATION

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

14H À 15H30 · FORUM · SALLE LIBERTÉ

La souveraineté industrielle est devenue une priorité nationale. Elle nécessite des relocalisations et plus largement une réindustrialisation des territoires qui s'inscrivent dans des perspectives de transitions écologiques (sobriété foncière, préservation des ressources, etc.), économiques (évolution des emplois et des activités, rapprochement des maillons des chaînes de valeurs, etc.) et des modes de vie (conciliation vie professionnelle et vie privée, nouvelles attentes des salariés quant à leur cadre de vie, etc.).

Quel rôle pour le président d'intercommunalité dans l'animation et la prise en charge de l'objectif national de relocalisation industrielle ?

Quelle gouvernance et quels leviers financiers pour construire une stratégie de réindustrialisation ?

Forum co-présidé par

- **Alain CHRÉTIEN**, maire de Vesoul (70), président de la communauté d'agglomération de Vesoul, vice-président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du pays d'Issoudun et premier vice-président délégué de l'AMF

➤ QUEL RÔLE POUR LE PRÉSIDENT D'INTERCOMMUNALITÉ DANS L'ANIMATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'OBJECTIF NATIONAL DE RELOCALISATION INDUSTRIELLE ?

Cette première séquence mettra en évidence la stratégie à construire et à partager avec les maires pour faire face aux enjeux de la politique de réindustrialisation menée par l'État. Quelle sont les marges de manœuvre des intercommunalités dans un contexte de rareté foncière ? Comment rénover ou requalifier les zones d'activités économiques et les friches ? Il s'agira également de mettre en valeur l'écosystème économique qui permet d'attirer les industriels : l'offre de logements, l'accès aux infrastructures de transports-mobilité et aux services au public, l'emploi et la formation, etc.

➤ QUELLE GOUVERNANCE ET QUELS LEVIERS FINANCIERS POUR CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE REINDUSTRIALISATION ?

L'accueil d'entreprises et d'industries nouvelles (ou en développement) met en évidence pour les territoires la nécessité de disposer de leviers financiers importants tant pour répondre aux besoins d'aménagement que de services nouveaux ... voire pour compenser les effets négatifs parfois induits par les nuisances qu'il génère.

Force est pourtant de constater que les différentes réformes fiscales ont distendu les liens entre les entreprises et leur territoire d'accueil (CFE industrielle, réforme de la CVAE, etc.) et que le contexte inflationniste et d'augmentation des taux d'intérêt risque de contraindre l'investissement local.

Ainsi, quel écosystème financier local mettre en place ? Quelles sont les attentes des élus notamment sur la réforme de la CVAE ? Quelle stratégie financière commune-intercommunalité ? Quelles relations avec les régions pour satisfaire cette politique ?

Avec la participation de :

- **Bruno BERNARD**, président de la Métropole de Lyon
- **Isabelle LE CALLENNEC**, maire de Vitré (35), présidente de Vitré Communauté, secrétaire générale adjointe de l'AMF
- **Sophie GAUGAIN**, maire de Dozulé (14), 1^{ère} vice-présidente chargée du Développement économique soutien aux entreprises, RSE des entreprises
- **Guillaume GUÉRIN**, président de la communauté urbaine Limoges Métropole (87), vice-président de l'AMF
- **Olivier SICHEL**, directeur de la Banque des territoires

AVEC LA PARTICIPATION DE ROLAND LESCURE, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'INDUSTRIE



ACCÈS AUX SOINS : L'ORGANISATION LOCALE AU SECOURS DE LA DÉFAILLANCE NATIONALE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 14H À 15H30 · FORUM · SALLE EGALITE

Face à la montée des difficultés d'accès aux soins et à l'engagement des maires pour trouver des solutions, pas question de céder à la fatalité. Si plus personne ne croit à une seule solution miracle, un constat partagé émerge pour faire évoluer l'exercice des professionnels de santé au plus près des besoins des citoyens : délégation de tâches, engagement territorial des professionnels, télémédecine. Ce forum est l'occasion d'interroger les propositions de loi récentes qui portent ces enjeux ainsi que leurs effets concrets.

La crise sanitaire a mis en lumière le rôle clé joué par les maires et l'impératif d'une organisation territoriale de l'offre de soins afin de mieux coordonner l'ensemble des acteurs de santé. Il y a urgence à mieux articuler et mettre en cohérence l'organisation territoriale, à travers les conseils territoriaux de santé (CTS), les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou encore les contrats locaux de santé (CLS).

Forum co-présidé par

- **Frédéric CHÉREAU**, maire de Douai (59), co-président de la commission Santé de l'AMF
- **Claire PEIGNÉ**, maire de Morancé (69), présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité du Rhône et Métropole de Lyon, co-présidente de la commission Santé de l'AMF

GRAND TMOIN : ERIC CHENUT, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

➤ DES ATTENTES RENOUVELÉES À L'ÉGARD DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Délégations de tâches aux infirmiers et déploiement de médico bus dans les territoires, ces deux mesures récentes, l'une prévue par la loi et l'autre soutenue financièrement par le Gouvernement, permettront-elles de mieux organiser et de développer l'offre de soins d'un territoire mais aussi de consolider la permanence des soins, afin de répondre aux fortes attentes des citoyens et de leurs élus ?

Avec la participation de :

- **Philippe BESSET**, président de la Fédération des pharmaciens d'officine
- **Patrick CHAMBOREDON**, président de l'Ordre national des infirmiers

➤ **DERRIERE LES SIGLES DES DISPOSITIFS, QUELLE COORDINATION POSSIBLE ?**

La crise sanitaire a mis en évidence la pertinence de s'appuyer sur les organisations locales pour répondre aux besoins de santé d'un territoire. A chacun de choisir l'outil de coordination le plus approprié en fonction des besoins et des ressources disponibles. Si les CPTS sont des instances relativement récentes, elles ont vocation à couvrir l'ensemble du territoire d'ici fin 2024 et portent la promesse d'une optimisation de l'offre de soins existante mais aussi de l'organisation d'une permanence des soins. Seul outil de contractualisation en santé à la main des maires, le CLS est quant à lui très apprécié des municipalités et permet par ailleurs d'appréhender de manière plus large les besoins de santé d'un territoire.

Avec la participation pressentie de :

- **Olivier DUPUY**, maire de Prigonrieux (24)
- **Nadine GRELET-CERTENAIS**, maire de La Flèche (72)
- **Christina RAPHA**, maire de Saint-Pierre (972)
- **Charlotte BLANDIOT-FARIDE**, maire de Mitry-Mory (77)

AVEC LA PARTICIPATION D'AURELIEN ROUSSEAU, MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION



COMMENT CONSTITUER SON DOSSIER DE PRÊT ?

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

14H À 15H30 · POINT-INFO · SALLE MARIANNE

L'emprunt peut être contracté en fonction des objectifs déterminés par l'emprunteur. Ainsi deux types d'objectifs peuvent être distingués : un objectif d'équilibre du budget et celui de financements d'investissements plus identifiés.

Les caractéristiques financières des prêts sont variées, les durées sont différentes, ainsi que les index et les profils d'amortissements. La dette peut être renégociée. Il existe aussi des instruments de couverture pour se prémunir en cas de hausse des taux, de manière à faciliter les choix tout au long de la durée des prêts.

Ce Point-info a pour vocation à répondre aux principales questions concernant le recours à l'emprunt pour financer un investissement ou pour boucler le budget.

Point info co-présidé par :

- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), co-président de la commission des Finances de l'AMF
- **Dominique PEDUZZI**, maire de Fresse-sur-Moselle (88), président de l'Association des maires et président de communautés des Vosges (88)

Avec la participation de :

- **Caroline de MARQUEISSAC**, responsable du Marché collectivités locales de La Banque Postale
- **Bruno COQUEMONT**, adjoint au directeur du département du développement de la Banque des Territoires



CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT LE PARCOURS D'OBSTACLES DE L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX (RETRAITE, MALADIE...) MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 14H À 15H30 · POINT-INFO · SALLE NATION

La méconnaissance de l'actuel corpus juridique par les élus eux-mêmes et certains professionnels de santé et organismes sociaux, du fait notamment de sa complexité, emporte des conséquences parfois dramatiques dans la vie personnelle des élus (pénalités financières et remboursement des indemnités journalières perçues, impossibilité d'accès à certains droits, retraites incomplètes ...).

Par ailleurs, les récentes évolutions juridiques en matière de retraite, bien que favorables aux élus, nécessitent d'être clarifiées.

Pour sensibiliser les élus et garantir l'accès à leurs droits, ce point-info reviendra sur les règles applicables dans différents domaines :

- démarches de la collectivité et de l' élu en cas d'arrêt maladie
- poursuite éventuelle de l'exercice du mandat pendant un arrêt maladie
- sort des indemnités de fonction en cas d'arrêt maladie
- congés maternité et paternité
- spécificités du régime de retraite obligatoire des élus locaux (Ircantec)
- difficile accès à certains droits liés à la retraite professionnelle, en raison de l'exercice du mandat (bénéfice du minimum contributif, cas des élus avocats souhaitant liquider leur retraite professionnelle, accès à la retraite progressive...)
- nouveautés issues de la réforme des retraites (assujettissement volontaire aux cotisations sociales, rachat de trimestres, retraite progressive, seconde pension au régime de base, cumul emploi-retraite...)

Des témoignages d'élus présents dans la salle viendront illustrer les difficultés rencontrées sur ces différentes thématiques.

Point info co-présidé par :

- **Catherine LHÉRITIER**, maire de Valloire-sur-Cisse (41), co-présidente du groupe de travail sur les Conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF, vice-présidente de l'AMF, présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher
- **Frédéric ROIG**, maire de Pégairolles-de-l'Escalette (34), co-président du groupe de travail sur les Conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF, président de l'Association des maires de l'Hérault

Avec la participation de :

- **Aurélié AGOSTINI**, représentante de l'Ircantec
- **Laurent STIRNEMANN**, chef du bureau des élus locaux, à la Direction générale des collectivités locales (DGCL)
- Un représentant de la Direction de la Sécurité sociale
- Un représentant de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)



L'INFLUENCE DES 26 PROPOSITIONS DE L'AMF POUR LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 15H00 À 16H30 · POINT-INFO · SALLE FRATERNITÉ

Mesurant depuis plusieurs années les difficultés que la grande majorité des élus ruraux rencontraient pour s'entourer de leurs collaborateurs directs que sont les secrétaires de mairie, des travaux ont été lancés par l'AMF dès 2020 en collaboration avec les associations d'élus concernées, et notamment nos associations départementales de maires, à l'issue desquels l'AMF décline 26 propositions pour la revalorisation et l'attractivité du métier de secrétaire de mairie, que porte sa secrétaire générale, Murielle Fabre, maire de Lampertheim.

Depuis, seule la proposition relative à la mise en place d'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) en application du décret n° 2022-281 du 28 février 2022 portant de 15 à 30 le nombre de points d'indice majorés attribués aux agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Cette solution reste néanmoins très incomplète. Aussi, l'AMF reste très mobilisée pour apporter des réponses objectives, précises et opérationnelles dans les différents champs d'interventions balayés dans ces contributions, dans la limite des moyens et compétences qui sont les leurs à droit constant.

Une proposition de loi sur les secrétaires de mairie semble enfin mettre ce sujet au débat parlementaire. L'AMF comme elle l'a annoncé dans un communiqué de presse du 7 avril dernier, continuera à défendre dans la navette parlementaire toutes ses propositions.

➤ PRÉSENTATION DU CONTEXTE, ET DERNIÈRES ACTUALITÉS

Point info présidé par :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), co-présidente de la commission FPT et RH de l'AMF, secrétaire générale de l'AMF

Avec la participation de :

- **Cédric VIAL**, sénateur de la Savoie (73)
- **Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK**, députée de Seine-Maritime (76)
- **François DELUGA**, président du CNFPT, trésorier général de l'AMF
- **Yves NICOLIN**, président de Roannais Agglomération, maire de Roanne, président de centre de gestion de la Loire (42)



FINANCES INTERCOMMUNALES : AGIR AVEC LES COMMUNES MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 15H30 À 17H × FORUM × SALLE LIBERTÉ

À travers des retours d'expérience, cette séquence d'échanges entre les présidents d'intercommunalité et les maires vise à faire un point sur la situation financière et fiscale des intercommunalités au regard des récentes réformes mais aussi à s'intéresser à la gouvernance financière intercommunale dans ses rapports avec les communes : comment mobiliser les ressources du territoire pour mener à bien les projets locaux ? Comment utiliser les outils existants pour permettre aux communes et à leur intercommunalité de construire une stratégie financière et fiscale commune ?

Ce forum s'articulera en deux séquences :

- État de la situation actuelle, qui permettra de pointer les nouvelles contraintes financières et fiscales voire les difficultés que peuvent connaître certaines intercommunalités
- Mise en valeur des solutions et des méthodes pour essayer de les surmonter.

➤ **QUELLE RÉALITÉ FINANCIÈRE DES INTERCOMMUNALITÉS AUJOURD'HUI ?**

➤ **COMMENT CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE COMMUNE - INTERCOMMUNALITÉ ?**

Débat co-présidé par :

- **Joël BALANDRAUD**, maire d'Évron (53), président de la communauté de communes des Coëvrons
- **Jacques OBERTI**, maire d'Ayguesvives (31), président du Sicoval

Avec la participation de :

- **Christian BUCHOT**, maire de Maynal (39), président de la communauté de communes Porte du Jura
- **Pierre JOUVET**, maire de Saint-Vallier (26), président de la communauté de communes Porte de DrômArdèche
- **Catherine VAUTRIN**, présidente du Grand Reims (51)
- **Nicolas LAROCHE**, chargé de mission à OFGL
- **Marie DUCAMIN**, vice-présidente finances et commande publique de Rennes Métropole, maire de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (35), présidente de l'Agence France Locale



BIEN VIEILLIR CHEZ SOI : UNE PRISE EN CHARGE QUI REPOSERA CHAQUE JOUR D'AVANTAGE SUR LES COMMUNES

**MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023
15H30 À 17H × FORUM × SALLE ÉGALITÉ**

A l'heure de l'examen au Parlement d'une proposition de loi sur le bien vieillir, ce forum vise à mettre en lumière les constats et les attentes des acteurs de terrain chargés de répondre aux besoins des personnes âgées et de développer une offre de services appropriés à l'évolution de leur de santé.

Les maires développent ainsi des actions de prévention de la perte d'autonomie afin d'accompagner le vieillissement à domicile, qu'il s'agisse d'adapter les logements des personnes âgées, de favoriser l'habitat inclusif, de développer des services d'aides et de soins à domicile ou même de mener des actions de prévention des chutes, qui représentent 10 000 morts et 130 000 hospitalisations par an.

En tant que gestionnaires d'établissements pour personnes âgées, les maires déplorent la situation financière difficile de ces établissements dont le coût reste élevé pour les familles et qui sont pourtant bien souvent incontournables pour la fin de vie des personnes les plus dépendantes.

Forum co-présidé par

- **Luc CARVOUNAS**, maire d'Alfortville (94), co-président de la commission des Affaires sociales de l'AMF
- **Marylène MILLET**, maire de Saint-Genis-Laval (69)

➤ ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT A DOMICILE

Premier choix de vie des personnes âgées vieillissantes, le maintien à domicile suppose la mise en place de services d'aide à domicile adaptés et répondant à leurs besoins d'ordre médical, à ceux liés à l'impossibilité d'accomplir les gestes du quotidien mais aussi au besoin de lien social des personnes âgées et isolées. Les conditions sont-elles aujourd'hui réunies pour répondre à ces divers besoins, notamment en termes de moyens humains ? Quels autres choix que le domicile sont possibles pour les personnes âgées faiblement dépendantes ?

Avec la participation de :

- **Anne-Marie REVEAU**, maire de Combrand (79)
- **Yann LASNIER**, délégué général, Petits Frères des Pauvres
- **Nadine PRADIER**, vice-présidente à la cohésion sociale et intergénérationnelle, Fédération des particuliers employeurs de France
- **Serge HOAREAU**, maire de Petite-Ile, président de l'Association des maires de La Réunion

➤ **EHPAD : UN MODELE À BOUT DE SOUFFLE**

85 % des EHPAD publics sont aujourd'hui en déficit et, dans le même temps, 73% des résidents de ces établissements ne peuvent pas financer leurs frais d'hébergement par leurs revenus courants. S'ajoute à cette équation complexe une attention particulière des acteurs pour que ces difficultés économiques n'entraînent pas une diminution de la qualité de prise en charge et, d'autre part, que les EHPAD puissent répondre à la forte attente des territoires de bénéficier des services et compétences existants dans ces établissements. Partant de ces constats et attentes quelles sont les évolutions nécessaires pour que les EHPAD soient en capacité de répondre à ces multiples enjeux ?

Avec la participation de :

- **Guy PENNEC**, maire de Plourin-Lès-Morlaix (29)
- **François DUROVRAY**, président du conseil départemental de l'Essonne
- **Jean-Pierre RISO**, président de la FNADEPA

AVEC LA PARTICIPATION D'AUORE BERGÉ, MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES



PLANS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE : UNE NÉCESSITÉ ABSOLUE

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

15H30 À 17H · POINT-INFO · SALLE MARIANNE

La loi Matras du 25 novembre 2021 a élargi l'obligation de se doter de PCS aux communes : déjà obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (risque technologique), cette obligation est étendue à d'autres risques naturels dont l'intensité ou la soudaineté le rendent nécessaire (risques forestiers, volcaniques, cycloniques...). Cette loi a aussi instauré des plans intercommunaux de sauvegarde à l'échelle des intercommunalités. Environ 20000 communes doivent avoir élaboré ou confirmé leur PCS à la mi-2024 et leurs EPCI doivent avoir rédigé leur PICS d'ici la fin 2026, la rédaction d'un PICS n'exonérant en rien la commune de la rédaction de son propre PCS.

Selon la taille, et les moyens humains et financiers de la commune et de l'intercommunalité, cette obligation législative peut s'avérer difficile à mettre en place. Elle demande donc une attention particulière des élus : l'absence de cet outil peut clairement engager la responsabilité communale mais aussi favoriser l'inassurabilité du bloc communal.

Comment aider les élus locaux à la rédaction de ces plans ? Quels appuis locaux et nationaux pour leur permettre de remplir cette obligation législative ?

Point info co-présidé par :

- **Sébastien LEROY**, maire de Mandelieu-la-Napoule (06), co-président de la mission Risques et crises de l'AMF
- **Eric MENASSI**, maire de Trèbes (11), co-président de la mission Risques et crises de l'AMF

Avec la participation de :

- **Alban BRUNEAU**, maire de Gonfreville l'Orcher (76) et vice-président de la métropole du Havre
- **Sandrine GAUTIER-PACOUD**, maire de Mesnois (39), présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité du Jura
- **Jean-Paul BOSLAND**, président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers
- **Yves HOCDE**, sous-directeur de la préparation, de l'anticipation et de la gestion de crise au ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer



CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DÉONTOLOGIE ET RISQUE PÉNAL : QUAND LA LOI DEVIENT CONFUSE

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023
15H30 À 17H · POINT-INFO · SALLE NATION

Point info présidé, par

- **Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91)
- **Jean-François DEBAT**, maire de Bourg-en-Bresse (01), président de l'Agglomération Bassin Bourg-en-Bresse

➤ LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AUX ELUS LOCAUX

La loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 a réformé la définition du délit de prise illégale d'intérêt : la modification apportée est-elle suffisante pour garantir une sécurité juridique dans le cadre de l'application de l'article 432-12 du code pénal ?

La loi « 3DS » du 21 février 2022 a posé le principe selon lequel le seul fait qu'un élu soit désigné, en application de la loi, pour représenter la collectivité ou le groupement de collectivités au sein de l'organe décisionnel d'une autre personne morale ne permet pas de le considérer comme intéressé à l'affaire lorsque la collectivité ou le groupement délibère sur une affaire concernant cette personne morale.

Pour sensibiliser les élus et limiter les incidences négatives, ce point-info a vocation à rappeler les règles applicables, clarifier les nouvelles dispositions de la loi 3 DS, et de répondre plus généralement aux questions pratiques que se posent les élus en matière de conflits d'intérêts.

➤ DES DISPOSITIFS DE PREVENTION : LE REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX ET LES REGLES DE DEPORTS POUR LES ELUS DESIGNES DANS DES ORGANISMES EXTERIEURS

La loi dite 3DS du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il devra accompagner et prémunir les élus contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liés par exemple, aux situations de conflits d'intérêt dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Une bonne compréhension des règles de déport doit permettre aux élus de mener l'action publique et leur mandat sans être suspectés de conflits d'intérêt.

Avec la participation de :

- **Arthur TRIPOZ-ENNEVER**, adjoint à la directrice juridique et déontologie, HATVP
- **Annie FITTE-DUVAL**, maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, référente déontologue pour les élus locaux



FINANCES LOCALES : LES COMMUNES VONT-ELLES DEVOIR RÉDUIRE LEUR OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION ?

JEUDI 23 NOVEMBRE 2022

10H00 À 12H00 · DÉBAT · GRAND AUDITORIUM

La création prochaine d'un service public généralisé de la petite enfance est l'exemple type des injonctions paradoxales des politiques publiques. La suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, l'absence de revalorisation de la DGF à la hauteur des besoins et le fléchage renforcé des ressources locales sur des priorités définies par l'État restreignent toujours davantage la capacité à répondre aux besoins de la population.

Or, le bloc local, communes et intercommunalités, est l'échelon le mieux placé pour offrir en proximité des services publics en adéquation avec les besoins de la population, mais dans quel équilibre budgétaire ?

Débat co-présidé par :

- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération
- **Charly VARIN**, maire de Percy-en-Normandie (50), président de l'Association des maires du département de la Manche

➤ **AVEC LA PARTICIPATION ATTENDUE DE THOMAS CAZENAVE, MINISTRE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

➤ **LE RESSERMENT DE L'AUTONOMIE FISCALE ET FINANCIÈRE DES COMMUNES DANS LE CONTEXTE DE L'AUGMENTATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

➤ **DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES SONT IMPÉRATIVES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN SERVICES DE PROXIMITÉ, NOTAMMENT EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE**

Avec la participation de :

- **Marie DUCAMIN**, maire de Saint-Jacques de la Lande (35)
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué l'AMF
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), deuxième vice-président de l'AMF
- **Sandra TROCHIMARA**, maire de Cayenne (973), vice-présidente de la communauté d'agglomération Centre Littoral
- **Catherine BASTONI**, adjointe aux Finances, commune de Montigny le Bretonneux (78)



DÉTECTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES, LE RÔLE DES MAIRES

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

9H30 À 11H00 · FORUM · SALLE LIBERTÉ

Dans le cadre de sa proximité (élus, personnel) et de l'organisation de services publics (périscolaire, sports, action sociale...), la municipalité peut très utilement constituer un espace répondant à plusieurs fonctions dans la lutte contre les violences intrafamiliales : sensibilisation et éducation, information, détection, accueil, orientation et accompagnement.

En fonction des moyens internes, il convient de dresser une cartographie des ressources disponibles permettant aux communes, au-delà de leur réalité démographique, de s'appuyer sur des partenaires publics et privés.

Pour rendre lisible cet engagement, il est utile de l'adosser à une politique d'égalité Femmes/Hommes.

Forum co-présidé par

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey (43), co-présidente du groupe de travail Égalité Femmes/Hommes de l'AMF
- **Edith GUEUGNEAU**, maire de Bourbon-Lancy (71), co-présidente du groupe de travail Égalité Femmes/Hommes de l'AMF

➤ LA COMMUNE, ESPACE D'INFORMATION, DE FORMATION DE SENSIBILISATION ET DE DÉTECTION

En amont, la commune peut conduire des actions de prévention par une politique de sensibilisation et d'information des citoyens mais aussi de formation de ses personnels et des différents intervenants à la question de la détection des violences intrafamiliales et aux procédures à mettre en œuvre. Comment mener cette action transversale qui doit mobiliser et responsabiliser chacun ?

Avec la participation de :

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey (43), co-présidente du groupe de travail égalité F/H de l'AMF
- **Harmonie LECERF MEUNIER**, adjointe au maire de Bordeaux (33) et représentante de l'UNCASS
- **Edouard DURAND**, magistrat, co-président de la CIIVISE (sous réserve)
- **Clémence PAJOT**, directrice générale, Fédération nationale des CIDFF

➤ **LA COMMUNE, ESPACE D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES**

L'accueil et l'accompagnement effectif des victimes impliquent de construire, préalablement et avec les différents partenaires, une offre complète de soutien (conseils juridiques, accompagnement psychologique, logement, mobilité, aides à la déconstruction des phénomènes d'emprise...).

Avec la participation de :

- **Edith GUEUGNEAU**, maire de Bourbon-Lancy (71), co-présidente du groupe de travail égalité F/H de l'AMF
- **Françoise BRIE**, directrice générale, Fédération nationale Solidarités Femmes
- **Dorothee CLOITRE**, référente nationale VIF (Gendarmerie nationale)
- **Charlotte HUNTZ**, commissaire de police, référente nationale VIF (Police nationale)
- **Laurent PUECH**, directeur, Association nationale d'intervention sociale en gendarmerie et en commissariat



LOGEMENT : LES MAIRES EN PREMIERE LIGNE FACE À LA CRISE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 9H30 À 11H · FORUM · SALLE ÉGALITÉ

En quittant ses fonctions, l'ex-ministre du logement Olivier Klein évoquait « un risque de bombe sociale ». En effet, tous les voyants sont au rouge : raréfaction du foncier renforcée par l'atteinte des objectifs ZAN, inflation généralisée des coûts des travaux, sortie progressive du marché des passoires énergétiques, ralentissement de la production du logement social, pratiques de rétention des vendeurs et difficulté d'accès au crédit pour les acheteurs, solde économique négatif pour les communes des opérations de logement, abandon des incitations fiscales...

Alors qu'en 2017, le « choc de l'offre » était l'objectif affiché du gouvernement, certains maires et présidents d'intercommunalité se demandent aujourd'hui s'ils pourront garantir une offre minimale de logements dans un contexte économique aussi défavorable.

Comment les maires et présidents d'intercommunalité agissent pour libérer l'offre de logement (fiscalité, réglementation de l'urbanisme, accompagnement des investisseurs et en particulier des organismes HLM, acquisition simplifiée de foncier...) ? Ces outils doivent-ils être renforcés et être rendus accessibles à un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités ? Quelles stratégies territoriales mettre en place pour répondre à la demande des habitants ?

Forum co-présidé par :

- **Isabelle LE CALLENNEC**, maire de Vitré (35), présidente de la CA Vitré Communauté, secrétaire générale adjointe de l'AMF
- **Thierry REPENTIN**, maire de Chambéry (73), président de la CA Grand Chambéry, secrétaire général adjoint de l'AMF

➤ QUELLES DYNAMIQUES OBSERVE-T-ON SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT ?

Avec la participation de :

- **Alexandre COULONDRE**, chercheur-associé au LATTIS (ENPC)
- **Didier LAGUERRE**, maire de Fort-de-France (972)

➤ QUELLE PLACE POUR LES MAIRES DANS LA DÉCENTRALISATION DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ?

Avec la participation de :

- **Bénédicte THIÉBAUT**, maire de Roiglise (80), Présidente de l'association des maires de la Somme
- **Karine TRAVAL-MICHELET**, maire de Colomiers (31)

AVEC LA PARTICIPATION DE PATRICE VERGRIETE, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU LOGEMENT



ROUTES ET INFRASTRUCTURES DÉGRADÉES : LES GRANDS IMPENSÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

9H30 À 11H00 · FORUM · SALLE NATION

Les infrastructures routières communales et intercommunales se dégradent en raison notamment du sous-investissement et d'un manque de connaissance de ce patrimoine. Pour les ouvrages d'art, la situation est encore plus inquiétante : selon les maîtres d'ouvrages, entre 30 et 47 % des ponts français ne sont pas dans un état satisfaisant.

Parallèlement, de nouveaux usages de mobilité et leur sécurisation nécessitent des aménagements, voire des transformations de la voirie : voies cyclables, aires de co-voiturage, infrastructures de recharge de véhicules électriques, dispositifs de contrôle et de sanction automatisés pour les ZFE... Au-delà de la simple création, le véritable défi réside dans l'entretien et l'adaptation des infrastructures existantes aux évolutions écologiques et sociales en cours dans les politiques de mobilité.

D'un côté, les mobilités alternatives et la perspective des infrastructures innovantes rendent le futur des communes et intercommunalité plus complexe à prédire et les choix techniques plus difficiles à faire. De l'autre, les attentes des administrés se renforcent. Les habitants deviennent de plus en plus exigeants sur la qualité des infrastructures.

Forum co-présidé par

- **Frédéric CUILLERIER**, maire de Saint-Ay (45) co-président de la commission Mobilité
- **Sylvain LAVAL**, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38) co-président de la commission Mobilité

➤ ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES : UN MODELE ÉCONOMIQUE À RÉINVENTER

L'entretien des infrastructures existantes, telles que les ponts, routes et ouvrages d'art, représente un défi économique majeur pour les collectivités territoriales. Le maire joue un rôle central dans cette responsabilité, veillant à la sécurité et à l'attractivité de la commune. Cependant, le modèle économique de l'entretien des infrastructures doit être repensé pour assurer la durabilité à long terme.

Avec la participation de :

- **Frédéric CUILLERIER**, maire de Saint-Ay (45) co-président de la commission Mobilité
- **Marie-Claude JARROT**, maire de Montceau-les-Mines (71), présidente du CEREMA
- **David ZAMBON**, DGA et directeur ITM du CEREMA
- **Ferdy LOUISY**, maire de Goyave (971)
- **François DUROVRAY**, président du conseil départemental de l'Essonne et président de la commission Mobilités de Départements de France

➤ **ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES À LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : LES DÉFIS D'UNE DÉCLINAISON LOCALE**

L'adaptation des infrastructures locales à la planification écologique représente un défi majeur pour les collectivités territoriales. Le maire est au cœur de cette démarche, cherchant à concilier impératifs environnementaux et besoins locaux. Cependant, cela requiert une révision approfondie des modèles d'investissement et une collaboration étroite avec tous les acteurs pour une transition réussie vers une mobilité décarbonnée.

Avec la participation de :

- **Carole DELGA**, présidente du conseil régional d'Occitanie et présidente de Régions de France
- **Sylvain LAVAL**, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38) co-président de la Commission mobilité
- **Clémentine LE MARREC**, maire de Bénouville (14)
- **Thierry Coquil**, directeur général des Infrastructures, des Transports et des Mobilités au ministère des Transports



VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS, AU-DELÀ DES MOTS, L'URGENCE D'UNE RÉPONSE EFFICACE

JEUDI 23 NOVEMBRE

11H À 12H30 • FORUM • SALLE LIBERTÉ

Les violences faites aux élus sont un phénomène de plus en plus marquant de notre société. En 2022, 2265 faits de violences ont été recensés par les services de police et de gendarmerie, soit une augmentation de 32 % des atteintes par rapport à 2021. Menaces, injures et outrages constituent 65 % des violences constatées. Ces violences se décuplent sur les réseaux sociaux et accentuent d'autant la pression psychologique.

Les maires se trouvent en première ligne d'une contestation de plus en plus débridée et banalisée.

Dans ce contexte, quelles réponses sécuritaires et pénales peuvent être mises en œuvre ?

- **NOUVELLES FORMES DE VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS, NOUVELLES RÉPONSES INDISPENSABLES**
- **POLICE, GENDARMERIE, JUSTICE, CONSOLIDER LE CONTINUUM DE SÉCURITÉ POUR LES ÉLUS LOCAUX**

Forum co-présidé par

- **Jean-Paul JEANDON**, maire de Cergy (95), co-président de la commission Sécurité et Prévention de la délinquance de l'AMF
- **Frédéric MASQUELIER**, maire de Saint-Raphaël (83), co-président de la commission Sécurité et Prévention de la délinquance de l'AMF

GRANDS TEMOINS : JOSÉPHINE KOLLMANNBERGER, MAIRE DE PLAISIR (78), LAURENT LAROCHE, MAIRE DE BELABRE (36)

Avec la participation de :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF
- **Jérôme BERTIN**, directeur général France victimes
- **Céline BERTHON**, directrice générale adjointe de la police nationale
- **François-Noël BUFFET**, sénateur du Rhône, président de la commission des Lois du Sénat
- **Hélène DEBIÈVE**, sous-préfète en charge de la cellule d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CANAÉ)
- **Thierry DRAN**, procureur de la République de Béthune
- **André PETILLOT**, major général de la gendarmerie nationale

AVEC LA PARTICIPATION DE DOMINIQUE FAURE, MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA RURALITÉ



LES NOUVEAUX OUTILS DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

11H À 12H30 · POINT-INFO · SALLE ÉGALITÉ

Alors que la crise du logement se profile et que l'État se désengage totalement du secteur, les maires et les présidents d'intercommunalité doivent faire preuve de créativité pour loger leur population et piloter leur politique de logement. Ces dernières années, pléthore de nouveaux outils et dispositifs ont pu être essayés, issus de la loi ou de pratiques innovantes locales et singulières, bénéficiant parfois d'un soutien de l'État, de financements extérieurs ou portés le plus souvent uniquement par les collectivités.

Le point-info a pour but de partager les expériences croisées d'élus sur la mise en place de quelques-uns de ces nouveaux outils : réglementation du changement d'usage, bail réel solidaire via office foncier solidaire, charte promoteurs, contrat de mixité sociale SRU...

Point info co-présidé par :

- **Isabelle LE CALLENEC**, maire de Vitré (35), présidente de la CA Vitré Communauté, secrétaire générale adjointe de l'AMF
- **Thierry REPENTIN**, maire de Chambéry (73), président de la CA Grand Chambéry, secrétaire général adjoint de l'AMF

Avec la participation pressentie de :

- **Maïder AROSTEGUY**, maire de Biarritz (64)
- **Christian CHEVÉ**, président de la COOP foncière francilienne
- **Julie BERGEOT**, directrice de la mission nationale d'appui SRU, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



COMMUNES NOUVELLES : COMMENT MENER SON PROJET DE CRÉATION ? JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 11H À 12H30 · POINT-INFO · SALLE MARIANNE

A mi-mandat, des maires réfléchissent à la création d'une commune nouvelle afin de réaliser des économies d'échelle dans une logique de mutualisation des services et des personnels. Maintenir, voire développer des services publics et porter de nouveaux projets d'investissements au bénéfice de leurs habitants constituent autant de raisons évoquées dans un projet de commune nouvelle.

Ce point-info permettra de dresser les principales étapes d'un projet de création, à travers le témoignage de maires de communes nouvelles et ceux porteurs d'un projet de commune nouvelle.

Quelles sont étapes clés de la création ? Comment organiser le pilotage du projet ? Quels sont les impacts financiers et fiscaux ? Comment associer la population à ce projet de territoire ? Autant de questions auxquelles les intervenants répondront.

Ce point-info s'articulera en deux séquences :

- **UN PROJET DE TERRITOIRE À ÉLABORER (QUELLES SONT LES RAISONS DE CE REGROUPEMENT ? QUELS OBJECTIFS ? COMMENT ASSOCIER LES HABITANTS, LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES ? FAUT-IL UNE CHARTE DE LA COMMUNE NOUVELLE ?)**
- **LES IMPACTS A ANTICIPER (FINANCIERS ET FISCAUX, SUR LE PERSONNEL, LA GOUVERNANCE, LES POLITIQUES PUBLIQUES, POUR LES HABITANTS, ETC.)**

Point info co-présidé par :

- **Paul CARRÈRE**, maire de Morcenx-la-Nouvelle (40)
- **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé-en-Anjou (49)
- **Jean-Marc VASSE**, maire de Terres-de-Caux (76)

Avec la participation de :

- **Françoise GATEL**, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35), présidente de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- **Stella DUPONT**, députée de Maine-et-Loire (49), membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale
- **Matthieu DEMONCHEAUX**, maire d'Hesdin (62)
- **Emmanuelle RASSENEUR**, maire de Gourlizon (29)



LE VÉLO AU QUOTIDIEN : PERSPECTIVES ET ENJEUX

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

11H À 12H30 · POINT-INFO · SALLE NATION

Cette phase de mi-mandat constitue une opportunité pour insuffler une nouvelle dynamique aux politiques cyclables au sein des communes et intercommunalités. Le vélo est aujourd'hui bien plus qu'un mode de transport, il représente une opportunité tangible pour transformer les communes en espaces durables et dynamiques.

C'est dans cette perspective que s'inscrit ce point info qui a pour vocation de rassembler les maires et les acteurs locaux afin d'échanger, de partager les meilleures pratiques et d'explorer les moyens de promouvoir ce type de déplacements à l'échelle des communes et intercommunalités.

Ces échanges seront l'opportunité de faire le point sur le Plan Vélo annoncé par le gouvernement en mai dernier (2 milliards d'euros sur la période 2023-2027). Il s'agira de présenter les avancées et les perspectives de ce plan, en mettant en lumière les moyens techniques et financiers mis en place pour déployer efficacement la solution vélo dans les communes et intercommunalités rurales et urbaines.

Point info co-présidé par :

- **Frédéric CULLERIER**, maire de Saint-Ay (45) co-président de la commission Mobilité
- **Sylvain LAVAL**, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38) co-président de la commission Mobilité

Avec la participation de :

- **Roland LOMBARD**, maire de Hauteville sur Fier (74), vice-président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
- **Françoise ROSSIGNOL**, maire de Dainville (62), vice-présidente en charge de la mobilité et des transports, communauté urbaine d'Arras et présidente du Club des villes et territoires cyclables et marchables
- **Olivier SCHNEIDER**, président de la Fédération française des usagers
- **Thierry DU CREST**, coordonnateur interministériel vélo et marche



RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS FORAINS ET CIRCASSIENS : POUR QUE LA FÊTE PERDURE ET SE RENOUVELLE

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

11H30 À 12H30 · FORUM · SALLE FRATERNITÉ

Les cirques traditionnels et les fêtes foraines participent pleinement à l'animation des communes depuis des décennies, voire des siècles, mais connaissent aujourd'hui des difficultés. Elles sont liées, d'une part aux évolutions des pratiques de loisirs et des mentalités, et d'autre part à la raréfaction des emplacements disponibles dans les communes.

Comment préserver l'activité coutumière des cirques traditionnels et des fêtes foraines face à ces mutations ? Quelle place doivent occuper ces manifestations dans les nouvelles politiques d'aménagement et d'animation des communes ?

Forum co-présidé par

- **Bertrand RINGOT**, maire de Gravelines (59), co-président du groupe de travail Fêtes foraines et cirques de l'AMF
- **Arnaud TANQUEREL**, adjoint au maire de Bayeux (14), co-président du groupe de travail Fêtes foraines et cirques de l'AMF

GRANDS TEMOINS : JEAN-YVES CAULET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES PROFESSIONNELS FORAINS ET CIRCASSIENS

➤ **LA PLACE DES FÊTES FORAINES ET DES CIRQUES DANS LES COMMUNES**

➤ **L'ANIMATION FESTIVE DES COMMUNES**

Avec la participation de :

- **Arnaud THENOZ**, président de la Fédération nationale des comités des fêtes de France
- **Jean-Claude MORIN**, maire de Coimères (33)
- **Gwenola DAVID**, directrice générale d'Artcena



SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 14H À 17H · GRAND AUDITORIUM

➤ **TERRITOIRES UNIS ET LA DÉFENSE DES LIBERTÉS LOCALES**

Cette séquence sera un temps d'échanges et de débats entre les membres de Territoires Unis.

Avec les interventions de :

- **David LISNARD**, président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, premier vice-président délégué de l'AMF
- **Carole DELGA**, présidente de Régions de France
- **François SAUVADET**, président de Départements de France

➤ **HOMMAGE A SAMUEL PATY ET DOMINIQUE BERNARD**

➤ **LECTURE DE LA RÉOLUTION GÉNÉRALE DU CONGRÈS**

INTERVENTION D'ANDRÉ LAIGNEL, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE L'AMF

➤ **DISCOURS DE CLÔTURE**

- **INTERVENTION DE DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF**
- **INTERVENTION D'ÉLISABETH BORNE, PREMIERE MINISTRE**



INFORMATIONS PRATIQUES

ACCÈS :

Pavillon 5

HORAIRES :

9h à 18h30

TRANSPORTS :

Métro Porte de Versailles (ligne 12)

Ligne de bus n°80

Tramway (ligne 3)

Parking C de Paris-Expo

ACCREDITATION OBLIGATOIRE

- **PRÉ-ACCREDITATION jusqu'au 15 novembre inclus** par retour de mail du présent document, complété et accompagné de la copie de la carte de presse 2023 ou d'une attestation du média à communication@amf.asso.fr.
- **ACCREDITATION SUR PLACE possible, du 21 au 23 novembre**, sur présentation obligatoire de la confirmation de pré-accréditation et/ou de la carte de presse 2023 ou d'une attestation du media, et d'une pièce d'identité à l'accueil presse Pavillon 5 à partir de 9h00.

Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN

Tél. 01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

CLARA MEYER

Tél. 01 44 18 14 18

clara.meyer@amf.asso.fr

Thomas OBERLE

Tél. 01 44 18 51 91

thomas.oberle@amf.asso.fr



CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Pavillons 5.1 & 5.2

Accès réservé aux adhérents de l'AMF inscrits au congrès.

ACCUEIL CONGRESSISTES

Entrée Pavillon 5

SALON DES MAIRES

Pavillon 3

- Environnement & Cadre de Vie
- Construction & Aménagement
- Énergie & Climat

Pavillon 4

- Développement & Attractivités Territoriales
- Tech & Transformation Numérique
- Sécurité, Prévention & Protection

Pavillon 6

- Santé, Social, Enfance & Vivre Ensemble
- Transports & Mobilités
- Culture, Loisirs & Événements
- Parkopolis

SALON DES SPORTS

Pavillon 6
> Nouveauté